

PAGE DE GARDE

SOMMAIRE

DEDICACE.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	7
RESUME.....	8
ABSTRACT.....	8
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES.....	12
CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	28
CHAPITRE III : ELITES SOCIALES ET LEADERS POLITIQUES FACE AU PROJET DE REVISION DE LA CONSTITUTION.....	35
CHAPITRE IV : REPRESENTATIONS ET PERCEPTIONS DES NON- INSTRUITS FACE A L'ESPACE PUBLIC AU BENIN.....	53
CHAPITRE V : OBSTACLES A L'EXPRESSION REELLE DE L'ESPACE PUBLIC DEMOCRATIQUE.....	60
CONCLUSION.....	66
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	70
ANNEXES.....	73
TABLE DES MATIERES.....	84

Dédicace

Je dédie ce travail de recherche à :

- ✓ mon feu père **TAWEMA Kiatti** ;
- ✓ ma feu compagne **GNARO Irène** ;
- ✓ Wényasse Atlantide ma fille.

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens tout particulièrement à témoigner ma profonde gratitude :

- ✓ Au Prof. Dr. Dodji AMOUZOUVI mon Directeur de mémoire qui a bien voulu faciliter la réalisation de ce travail en assurant sa direction ;
- ✓ Au Professeur Titulaire Emérite Albert NOUHOUAYI qui a bien voulu faciliter la réalisation de ce travail en assurant son encadrement ;
- ✓ Au Laboratoire d'Analyse et de Recherche Religions, Espaces et Développement (LARRED); et à son personnel;
- ✓ La recherche scientifique étant une construction collective par essence nous n'omettons pas de citer l'apport combien important de tous nos frères et sœurs, à tous nos amis pour la logistique mis à notre disposition et qui ont permis à ce travail de prendre forme ;
- ✓ Merci aux membres du jury pour la lecture que vous avez bien pu faire de ce document ;
- ✓ Enfin, à ceux dont les noms ne figureraient pas ici à cause de l'oubli qu'entraîne la hantise de la page blanche alors qu'ils occupent les hauteurs de ma pensée bien aimante.

Liste des sigles et acronymes

CEDIP : Centre de Documentation et d'Information Pédagogique

EDP: Ecole Doctorale Pluridisciplinaire

EPPE : Espace Public Politique Européen

FLASH: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

HAAC : Haute autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

LARRED: Laboratoire d'Analyse et de Recherche Religions Espaces et Développement

LEPI : Liste Electorale Permanente Informatisée

ORTB : Office de Radiodiffusion et télévision du Bénin

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

U.A.C: Université d'Abomey-Calavi

Liste des tableaux

Titres	Pages
Tableau I : les acteurs de la vie sociopolitique interviewés.....	30
Tableau II : Centre de documentation visités et types d'informations recueillies.....	33
Tableau III : Nombre de personnes interrogées par activité, sexe, ethnie et religion.....	35
Tableau IV : Récapitulatif en pourcentage des lettrés interviewés, par sexe, ethnie et Religion.....	36
Tableau V : Récapitulatif en pourcentage des illettrés interviewés par sexe, ethnie religion et par activité.....	37
Tableau VI : Pourcentage des variables sociologiques.....	39
Tableau VII : Perception des intellectuels.....	43
Tableau VIII : Perception de la nouvelle république.....	45
Tableau IX : Perception des interviewés de l'arène politique en fonction des variables sociologiques : ethnie, religion et sexe.....	47
Tableau X : Perception des interviewés sur le comportement des sages de la cour constitutionnelle.....	50
Tableau XI: Perception des discours du chef de l'Etat.....	51
Tableau XII : Perception en pourcentage des variables Sociologiques des illettrés.....	53
Tableau XIII : Perception de l'état de liberté au Bénin.....	55

Liste des graphiques

	Pages
Graphique1: Représentation en pourcentage des variables sociologiques.....	38
Graphique2: Représentation en pourcentage des motivations.....	40

Résumé

Y a-t-il espace public au Bénin ? Telle est la préoccupation majeure de la présente production scientifique. Promouvoir l'espace public au Bénin, est une exigence de la bonne gouvernance. Les relations conflictuelles entretenues entre société civile et le gouvernement nécessitent une prise de conscience au Bénin. En effet depuis l'instauration de la démocratie, de nombreuses crises sociopolitiques naissent, mettant ainsi en évidence la mauvaise gestion des gouvernants et le refus des règles de l'alternance, alors par différentes stratagèmes les dirigeants cherchent de réviser la constitution du 11 Décembre 1990. La présente recherche fondée sur une démarche qualitative, part donc des données empiriques recueillies auprès des leaders politiques, les non-instruits, les élites sociales et tente de soutenir la position selon laquelle, l'espace public est un espace évolutif; son lien avec les médias induit, la construction des identités et reconnaissance sociale qui sont devenus une quête autonome et organisée pour ceux qui critiquent les agissements du pouvoir d'Etat et cela pour des objectifs donnés.

Mots Clés : Espace public- Société civile - révision de la constitution- BENIN.

ABSTRACT

Is there public space with the Benin one? Such is the concern major of this scientific production. To promote space public with Benin, is a requirement of the good governance. The conflict relations maintained between civil society and the government require an awakening to the Benign one. Indeed since the introduction of the democracy, from many sociopolitic crises are born, thus highlighting the bad management of controlling and the refusal of the rules of alternance, then by different stratagems the leaders seek to revise the constitution of December 11th, 1990. The present research based on a qualitative step, thus leaves the empirical data received from the political leaders, not-educated, the social elites and tries to support the position according to which, public space is an evolutionary space; its bond with the media induced, the construction of the identities and social recognition which became a search autonomous and organized for those which criticize the intrigues of the capacity of State and that for objectives given.

Keys words: Public space- civil society- revision of the constitution- BENIN

INTRODUCTION

La démocratie a fait de la sphère publique un espace beaucoup plus complexe, avec un nombre beaucoup plus grand d'acteurs assez hétérogène. Les modalités d'investissements de ces acteurs sociaux à l'espace public répondent à des finalités différenciées. Les processus africain et européen ont affecté la configuration de l'espace public tel que défini par Habermas(1962) comme lieu symbolique où se forme l'opinion publique, issue du débat politique et de l'usage public de la raison. L'on ne peut plus penser l'espace public avec les seuls catégories analytiques de Habermas (1962).

Ainsi, quatre caractéristiques théoriques permettent de définir les traits empiriques d'un espace public comme un espace de médiation, un espace ouvert au public, un espace où la critique peut librement s'exercer, enfin comme un lieu physique où les acteurs manifestent publiquement leur soutien ou leur contestation des systèmes.

Cependant ces caractéristiques nous conduisent à définir l'espace public comme un espace de communication politique où des acteurs traitent des questions d'intérêt général. Ces acteurs sont individuels ou collectifs et la forme de leurs échanges est plus ou moins consensuelle, plus ou moins rationnelle. Autrement dit, l'espace public est bien plus qu'un espace délibératif où des individus échangent des arguments rationnels en respectant les consignes éthiques de la démocratie procédurale, même si ce cas de figure n'est pas à exclure. Ici encore, loin d'être un cadre théorique rigide, l'espace public est compris comme une forme symbolique en tension qui prendra des configurations concrètes variables suivant les sujets, les acteurs en présence et même la durée des échanges.

Ce débat sur la question n'est pas récent au Bénin et cette polémique est accentuée par les projets de révision de la loi fondamentale.

La république du Bénin est confrontée à ce problème depuis plus d'un quart de siècle ; où l'on assiste à des crises sociopolitiques violentes entre les systèmes étatiques, la société civile et les systèmes économiques, où le système

politique central organise des concertations privées, en secret avec certains acteurs sociaux en occurrence, l'église catholique et le pouvoir judiciaire sur les questions d'intérêt général ; c'est le cas du projet de la révision de la constitution du 11 Décembre 1990. Ainsi au regard de cette situation, les problèmes qui se posent sont de comprendre pourquoi, le projet de révision de la constitution béninoise du 11 Décembre 1990, suscite tant de remous? Tous les espaces non domestiques d'interlocutions et d'interactions sont-ils des espaces publics? La mémoire des faits des gouvernements et celle des actes des dirigeants des pays limitrophes ont-elles contribué à la naissance de ces conflits sociopolitiques? Quelles sont les limites claires entre ce qui constitue et ce qui n'est pas un espace public?

Les psychologues, les sociologues, les historiens, plusieurs spécialistes sur les questions de démocratie en Afrique s'y sont attelés et il en ressort que les acteurs sociaux de l'espace public en Afrique en général et au Bénin en particulier; pour que l'espace public soit celui de l'exercice d'une réflexion critique qui renforce la société démocratique et non un espace d'affrontement désintégrant cette société, il faut que les citoyens partagent un même espace communicationnel. Ainsi la communication naît dans l'incompréhension et meurt dans la communion et deux menaces pèsent sur l'espace public béninois; d'un côté, l'incompréhension totale, la désintégration (faute de valeurs communes); de l'autre, la fusion communautaire faute de conflits.

Les réflexions ont alors été menées pour examiner les stratégies, afin de trouver les préalables pour une révision consensuelle de la loi fondamentale au Bénin. Comme préalable, il a été défini la rationalité des échanges au sein de l'espace public et une communauté de sentiment, principe d'une sensibilité commune à tous.

Ce travail de recherche aurait pu s'étendre au niveau national, mais compte tenu de sa spécificité nous avons choisi les espaces communautaires: Cotonou et Porto-Novo. Néanmoins les espaces qu'il a été question de choisir, la capitale administrative et politique du Bénin, regroupant un mélange de tradition et

cultures, les marchés, les institutions publiques sélectionnés, révèlent des spécificités qui témoignent effectivement d'une représentativité nationale.

Le travail proprement dit s'est limité aux espaces sociaux de Cotonou et Porto-Novo où il a été judicieux de sélectionner trois catégories d'individus: les acteurs du système politique central, la société civile et acteurs du système fonctionnel pour y mener les entretiens. Par ailleurs en ce qui concerne l'enquête de terrain, en vue de la collecte des données, il faut relever qu'elle s'est déroulée en six mois dans la période de Juillet 2014 à Décembre 2014.

L'intérêt de cette recherche est de vérifier le niveau d'acceptation des acteurs sociaux dans toutes leurs diversités, en observant leurs pratiques, leurs comportements, face à des sujets relatifs à l'espace public; vérifier si nous sommes dans un Etat de droit et de liberté, ou si nous dévions vers la dictature. Ce sont autant d'interrogations que nous tentons d'élucider pour comprendre le niveau de développement et de l'enracinement de la démocratie au Bénin. Notre travail vise à permettre à chacun de se faire une opinion sur l'intérêt des contradictions, des diversités d'opinions, et de montrer que les violations des libertés fondamentales de l'homme sont d'autant plus grandes que le pays est démocratique.

Dans un premier temps, nous abordons les considérations théoriques, qui vont nous permettre de bien préciser la problématique et les concepts fondamentaux de l'espace public. Dans un second temps nous évoquons la démarche méthodologique qui nous indique, les protocoles et les outils de collecte de données. Dans un troisième temps nous étudions les perceptions des élites sociales et des leaders politiques face au projet de révision de la constitution. Dans un quatrième temps, nous nous consacrons aux représentations mentales et perceptions des non-instruits face à l'espace public qui porte sur la révision de la constitution du 11 Décembre 1990. Et enfin dans un cinquième temps nous abordons les obstacles à l'expression réelle de l'espace public.

CHAPITRE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES

I- Problématique

La question des principes de liberté publique dans nos sociétés est une pratique qui remonte aux siècles des lumières XVIII^e siècle (Farge, 1992). Ainsi depuis plus de 50 ans, Amnesty International, les sociétés civiles, exigent des dirigeants du monde entier de défendre, de promouvoir et de faire respecter les droits humains.

Cependant les violations des droits humains les plus élémentaires continuent de se perpétuer dans le monde, que cela soit du côté du pouvoir politique central que du côté du peuple.

En effet, le 7 Janvier 2015 en région parisienne, 17 personnes ont froidement assassinées (le Journal le Point du 8 Janvier 2014), le 28 Octobre 2014 au Burkina Faso s'est produit un soulèvement populaire qui a fait au moins huit morts et qui a conduit à l'exil de l'ex- président Blaise Compaoré (le journal le Figaro du 30 Octobre 2014), le 20 Novembre 2010 une crise post électorale éclate entre le président sortant Gbagbo Laurent et Ouattara Alassane qui a fait 3 248 morts (Article du Figaro du 31 Mars 2011). L'indignation sans précédente de nombreux pays du monde entier dont fait partie le Bénin, témoigne de la profonde mobilisation de chacun d'entre nous face à ces crises.

Ces violences physiques et psychiques sont de plus en plus croissantes et nous amènent à dire que l'histoire n'apprend rien à l'homme. C'est dans cet élan que le concept de Hobbes dans le Léviathan (1651) reste toujours vérifié sur la question de retour de l'homme à son état de nature.

En dépit de ces situations, une nouvelle forme de crise sociale secoue les pays d'Afrique notamment le Bénin, le Congo, la RDC, le Burkina Faso, le Cameroun, le Togo, pour ne citer que ces pays-là ; c'est le problème des révisions des lois fondamentales. Cette crise mobilise les populations, les médias et responsables des médias, la société civile, les organisations syndicales, le pouvoir politique

central : c'est-à-dire d'un côté les révisionnistes et de l'autre les anti-révisionnistes.

Constatées au Bénin depuis les indépendances, ces crises sont de tendance à déstabiliser le pays : c'est le cas de l'établissement de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI, 2011), des élections présidentielles contestées en 1996 et en 2011, l'accès inéquitable aux médias publics; etc.

Or dans la perspective d'une problématique qui pose la question de l'existence de différents types d'acteurs sociaux qui investissent l'espace public, une société civile a pris le pouvoir sur certaines questions politiques et sociales dans le débat public au Bénin et l'exposé d'Habermas (1962) sur l'espace public, est aujourd'hui bien révolu. Ce déphasage est accentué par l'apparition des nouveaux moyens de communication (TV, Radiodiffusion, Internet, Téléphone) qui viennent encore déstabiliser cette théorie. Cette question de l'espace public fait sens autour des concepts comme : acteur, discours, espace de parole, nouvel espace de discussion.

Il est certain qu'aucun système politique central, ne peut obtenir la paix sans le respect de la différence de l'autre ; or derrière cette différence se cachent les intérêts divergents. C'est dans cette optique qu'Habermas (1993), constate l'apparition de divergences au sein de l'espace public sur la définition de l'intérêt. Selon lui, le consensus, résultat de la discussion entre personnes privées faisant un usage public de leur raison disparaît, au profit de ce qu'il appelle les : << les compromis passés entre des intérêts opposés >>

De ce point de vue la rationalité politique qui se dégage à travers les discussions fait parfois défaut, ce qui met en exergue des stratégies politiques des acteurs sociaux et peut se confondre souvent à la haine, la jalousie, qui sont des dérapages par rapport au premier modèle d'espace public d'Habermas (1962) en référence à sa première publication. Nous entendons répondre à la question du pourquoi l'espace public est au cœur de la vie des acteurs sociaux ? Dans cette perspective, il a été postulé que l'apparition des Tics et la médiation technique

qui le caractérise, produisent des évolutions du concept, espace public et en renouvellent les contours ; si bien qu'on se demande si la qualité des débats et des discours ne révèle pas l'identité des acteurs en face.

Au regard de ce qui précède, une préoccupation majeure demeure. Celle de savoir s'il y a un espace public au Bénin?

Cette interrogation est le point d'appui sur lequel la recherche est menée.

Ainsi suite à cette interrogation, des hypothèses de recherche sont envisagées de même que des objectifs.

1- Hypothèses et objectifs

1.1- Hypothèses de recherche

- La crise de confiance entre la société civile et le pouvoir politique central explique les difficultés liées à la révision de la constitution du 11 Décembre 1990.

- L'accès inéquitable à l'espace public médiatique au Bénin entre l'opposition et la mouvance est révélateur du niveau de frustrations au sein des acteurs sociaux;

1.2-Objectifs de recherche

L'objectif général de cette recherche vise à étudier l'espace public contemporain et ses dynamiques. Il s'agit essentiellement de porter un regard analytique sur les difficultés liées à la révision de la constitution du 11 Décembre 1990 au Bénin et dont les manifestations les plus visibles sont les crises sociopolitiques (grève des fonctionnaires, les marches des organisations syndicales, la prise des ordonnances par le chef de l'Etat etc.).

Spécifiquement, il s'agit de :

- Faire ressortir les obstacles liés à la révision de la constitution du 11 Décembre 1990;

- Identifier les logiques des acteurs en présence autour de la révision de la constitution dans l'espace public politique au Bénin.

1.3- Clarification conceptuelle

Il est question dans ce paragraphe de recherche de la définition de certains concepts liés à l'espace public dans leurs différents contextes. Ainsi, le processus démocratique dans sa dynamique regorge plusieurs concepts comme :

On peut comprendre par la Constitution, un ensemble de textes juridiques qui définissent les différentes institutions composant l'État et qui organisent leurs relations (déclaration du droit de l'homme et du citoyen 1789). Elle peut comporter également une charte des droits fondamentaux. Une Constitution écrite est généralement organisée en plusieurs parties appelées titres, eux-mêmes divisés en articles et alinéas. Quelle que soit sa présentation et son contenu, la Constitution est considérée comme la règle la plus élevée de l'ordre juridique de chaque pays.

Certains États, comme le Royaume-Uni, n'ont pas de Constitution écrite ; c'est la coutume qui prévaut pour organiser les relations entre les institutions.

D'autres, comme les États-Unis, ont une Constitution qui se présente sous la forme d'un texte unique, comportant à la fois la liste des droits fondamentaux reconnus aux citoyens et la définition des différents pouvoirs.

À la différence des États-Unis, qui disposent de la même Constitution depuis 1787, la France a connu des constitutions très différentes dans leur contenu et dans leur présentation. Ainsi, la première, élaborée en 1791, définissait à la fois les droits fondamentaux, énoncés dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et les différents organes de l'État. Les trois lois constitutionnelles instituant la troisième République en 1875 ne comportaient aucune référence aux droits fondamentaux.

– La Constitution de la cinquième République, quant à elle, comporte un préambule proclamant l'attachement du peuple français aux droits de l'homme et

au principe de souveraineté nationale. La Déclaration de 1789 et le préambule de 1946 lui ont été associés et ont acquis, en 1971, une valeur constitutionnelle. En 2005, le préambule s'est enrichi des droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement, adoptée en 2004 par le Parlement. Toutes les constitutions prévoient les modalités selon lesquelles elles peuvent être modifiées : on parle de procédure de révision.

Ainsi concernant la Révision de la constitution : soulignons qu'aucun système juridique au monde ne définit ce que c'est la révision constitutionnelle si bien que les autorités habilitées à réviser l'entendent selon leur propre génie. Une modification de la constitution implique des suppressions, des ajouts, des modifications des articles, déjà existants. Mais cela ne concerne pas forcément tous les articles, ni tout le texte, et cela n'est pas pour autant qu'on a changé de république; c'est une adaptation du texte par rapport à l'évolution de la société, des mentalités, du droit. L'intérêt de cette procédure est de pouvoir adapter la constitution aux circonstances sans formalisme excessif et sans blocage politique. Mais elle risque cependant d'aboutir à une instabilité du texte constitutionnel, qui peut être modifié au gré des circonstances et des rapports de forces, alors même qu'il a pour fonction de mettre en place un cadre institutionnel permettant de surmonter les crises. La Constitution perd ainsi de sa portée symbolique et sa suprématie par rapport aux autres textes juridiques.

- Vedel (2002) entend par révision constitutionnelle : « la modification d'une constitution, c'est-à-dire l'abrogation de certaines de ses règles (ou de leur ensemble) et leur remplacement par d'autres règles».

- Cornu (1993), sous une perspective finaliste, définit dans son vocabulaire juridique la révision, à l'instar de la révision constitutionnelle, comme un « réexamen d'un corps de règles en vue de son amélioration».

- Beaud (2001), pour sa part, définit la révision constitutionnelle sous deux aspects : « formellement, la révision de la constitution est une technique juridique par laquelle les pouvoirs publics modifient expressément le texte de la constitution (selon des modalités d'ailleurs diverses), après avoir suivi une procédure spéciale qu'on appelle la procédure de révision. Définie

matériellement, la révision de la constitution est le résultat de cette procédure dans la mesure où elle décrit l'objet de la modification de la constitution».

- *Le* Lexique des termes juridiques, sous la direction de Guichard et de Montagnier(2007), définit la révision constitutionnelle comme un « procédé de technique juridique par lequel la constitution est modifiée dans sa forme ou plus fréquemment dans son contenu.

De toutes les définitions postulées ci-haut, nous retenons. A cet égard, nous précisons que nous souscrivons à l'idée qu'on ne peut connaître la réalité qu'à partir des gens qui la vivent, qui peuvent en parler et dont on peut comprendre le comportement. L'acteur est l'élément clé de notre recherche.

Alors s'agissant de la notion d'acteur une multiplicité de significations se trouve attachée au mot *acteur* ainsi qu'au terme auquel il s'est progressivement substitué en français : le comédien, dans les sciences sociales ; l'acteur suggère surtout un peu vaguement la liberté d'initiative, mais aussi les ressources du comportement rationnel et, pour tout dire, s'associe à la figure de l'individu moderne. Selon Crozier (1970) «On analyse les situations concrètes en termes de stratégie-jeu et de pouvoir-incertitude. Il n'y a donc que des individus qui peuvent être acteurs. Ils sont certes influencés par leur appartenance à des groupes, mais des groupes ne sont pas des acteurs. Pour comprendre le comportement de l'acteur, on fait appel au raisonnement stratégie-jeu, c'est-à-dire qu'un acteur a un comportement stratégique qu'on va comprendre à partir des jeux de relations dans lesquelles il est impliqué. Cela permet notamment de comprendre en quoi sa stratégie est rationnelle. Et pour comprendre cela, il faut comprendre le jeu dans lequel il est engagé. Un comportement complètement irrationnel, apparaît comme rationnel en fonction du contexte, des partenaires, etc. Pour comprendre pourquoi les gens agissent dans un univers de contraintes, il faut voir le comment de leur action, et c'est à travers l'utilisation du pouvoir qu'ils agissent. On ne peut pas agir sans le pouvoir. Il est défini en terme "relationnel": On n'a pas de pouvoir hors de relations avec un individu, et ce que l'on appelle pouvoir, c'est une relation dans laquelle les "termes de l'échange"

nous sont favorables. Il y a donc toujours de la réciprocité dans le pouvoir. Aucun individu ne peut pas avoir du pouvoir sur un autre sans que la relation ne soit réciproque. Pouvoir-incertitude, ça signifie que dans un ensemble organisé, on a du pouvoir parce que l'on maîtrise une zone d'incertitude. Si vous êtes la personne qui contrôle une telle zone, et bien vous aurez du pouvoir sur ceux qui sont affectés par l'incertitude que vous contrôlez. Mais, comme il y a rarement situation de monopole, chacun essaie d'influencer en fonction des incertitudes qu'il contrôle, d'où la complexité des points de vue des actes et des contradictions en ce qui concerne la rationalisation».

L'expression société civile est une notion ambiguë. De l'Antiquité au XVII^{ème} siècle, la société civile est opposée à l'État de nature, elle signifie toute société politiquement organisée. Du latin, les termes *civitas*, *societas civilis* ou encore *respublica* resteront longtemps synonymes Wolton (2005). Ce n'est qu'après la Révolution française et la conception unitaire de l'État-nation imposée par elle que la notion de société civile est opposée à l'État, pour signifier ce qui relève du domaine privé, de la société sans l'État. Des traces de cette ambiguïté demeurent dans le vocabulaire. Les adjectifs «civil» et «civique» ont la même racine. Pourtant, les droits civiques concernent ceux qui s'associent au pouvoir de l'État et participent à la communauté politique, alors que les droits civils définissent les obligations qui régissent les rapports entre individus dans leur vie privée. «Le concept de société civile trouve sa formulation systématique en 1821 dans les principes de la philosophie du droit de Hegel. En introduisant ce concept, Hegel prenait acte du changement le plus significatif de la modernité politique : la séparation de la «vie civile» et de la «vie politique», de la société et de l'État ; changement concomitant à la révolution industrielle (montée de la culture bourgeoise, importance et autonomie accrue de la sphère économique) et politiquement consacré par l'effondrement du régime aristocratique.

Aujourd'hui, Colas (1991) propose une définition opératoire de la société civile. << Elle désigne la vie sociale organisée selon sa propre logique, notamment associative, qui assurerait la dynamique économique, culturelle et politique >>

Les variations historiques du concept montrent bien à quel point la société civile est une notion conflictuelle et idéologique. De nos jours, elle est réapparue, à la suite de la crise de l'État-providence, et elle est investie de multiples connotations positives. Elle s'apparente alors, selon Rangeon, (2013) à un mythe politique. « Avant d'être un concept ou une idée, la société civile évoque d'abord un ensemble de valeurs positives : l'autonomie, la responsabilité, la prise en charge par les individus eux-mêmes de leurs propres problèmes. Par sa dimension collective, la société civile semble échapper aux dangers de l'individualisme et inciter à la solidarité. Par sa dimension civile, elle évoque l'émancipation de la tutelle étatique, mais aussi des valeurs plus affectives telles que l'intimité, la familiarité, etc. On s'explique ainsi la réactivation récente du couple société civile-État ». C'est dans cette optique que le système politique central, accuse la société civile béninoise de non apolitique et partisane; ce qui se vérifie par les nominations des responsables des leaders de la société civile dans les gouvernements et leur présence à l'hémicycle comme honorable député.

Dans la vie politique, la vie privée est souvent mise en avant par les hommes politiques pour cacher ce qui pourrait nuire à leur carrière

Cependant l'espace public : est une notion très utilisée en sociologie depuis la thèse de Habermas(1962) intitulée L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise.C'est un terme polysémique qui désigne un débat public ou sphère publique, il correspond tantôt à des espaces de rencontre, et d'interaction sociale, tantôt à des espaces géographiques ouverts au public, tantôt à une catégorie d'action.

Or, cette idéalisation dissimule à la fois la diversité des usages et la complexité des systèmes d'acteurs, ces derniers étant notamment pris dans des logiques de pouvoir. La définition générale ci-dessus implique un état de droit qui garantisse droits et libertés des citoyens dans le domaine public, dont la liberté de circulation. Elle implique aussi que soient définis le domaine public, les autorités qui le gèrent et les réglementations ou restrictions qui encadrent le statut

ouvert et anonyme de l'espace public. Quelques courants du mouvement de la laïcité, issus du laïcisme, souhaitent diminuer ou restreindre la présence de la religion dans l'espace public. La notion d'espace public fait débat en ce qui concerne les accommodements raisonnables. Selon l'évêque Alexis II : « Nous considérons comme inadmissible le rejet de la religion hors de l'espace public. Le temps est venu d'admettre que la motivation religieuse a le droit d'exister y compris dans le domaine public ».

Alors la Vie privée : est la capacité, pour une personne ou pour un groupe, de s'isoler afin de se recentrer sur sa vie et de protéger ses intérêts. Les limites de la vie privée ainsi que ce qui est considéré comme privé diffèrent selon les groupes, les cultures et les individus, bien qu'il existe toujours un certain tronc commun. C'est la volonté de rester hors de la vie publique ; Quand quelque chose est dite "privée" pour une personne, cela signifie généralement qu'à cette chose sont rattachés des sentiments spéciaux et personnels. Le degré de privatisation d'une information dépend donc de la façon dont le public pourrait la recevoir, ce qui diffère selon les endroits et à travers le temps. La vie privée peut être vue sous un aspect sécuritaire. Dans certains pays, la vie privée individuelle peut entrer en conflit avec les lois sur la liberté d'expression et certaines lois peuvent demander la révélation d'informations qui peuvent être considérées comme privées dans d'autres pays. Le problème que pointe une certaine critique sociale et sociologique, plus ou moins dans la perspective de Bourdieu, (1996) consisterait plutôt à soutenir que ce problème n'est pas la collecte d'informations, mais que tout le monde n'ait pas accès à ces informations.

Un amateur qui admire une personne s'estime fondé à tout découvrir sur elle, par tous les moyens possibles, sans intention de nuire - bien au contraire - et parfois pas même de publier. A l'heure du numérique il n'existe pas vraiment de « vie privée », afin de ne pas limiter son champ d'application.

1.4- Modèle d'analyse

La clarification conceptuelle a permis de circonscrire cette étude dans ce cadre de recherche. Ainsi, le modèle d'analyse de ces données de recherche s'inscrit dans l'interactionnisme conversationnel de Harvey Sacks.

Sacks (1970), a montré que l'interprétation d'un mot, d'une phrase dépend, en grande partie, de son placement au sein de séquences d'actions. Ainsi, un simple mot comme *Bonjour!*, peut constituer une salutation qui ouvre une conversation, un retour de salutation, une salutation qui clôt une conversation, etc.

De même, l'interprétation d'une phrase, d'un dialogue dépend de son environnement conversationnel. Selon cet environnement, une question de type *Qu'est-ce que tu fais le week-end prochain ?* Peut être interprétée soit comme une simple demande d'information, soit comme une invitation ou comme une sollicitation. Et, à son tour, l'interprétation de cette expression par l'interlocuteur va déterminer les conséquences séquentielles (si, par exemple, le destinataire interprète la question comme une invitation et qu'il y est favorable, il répondra *Rien* ; si, au contraire, il interprète la question comme une sollicitation, et qu'il désire y échapper, il indiquera à l'interlocuteur les activités qu'il compte mener durant le week-end).

Ainsi la principale faiblesse de l'interactionnisme de Sack se situe au niveau des motivations des acteurs en présence, les logiques et stratégies cachées en vue d'atteindre leurs buts, malheureusement Sack n'a pas eu l'opportunité d'en faire cas avant son décès dans un accident d'avion en 1975. Nous suggérons un modèle d'analyse interactionnisme beaucoup plus empirique qui tient compte des stratégies et des motivations cachées derrière les acteurs en interaction conversationnelle. Entre autre, de ce modèle d'analyse conversationnelle, une démarche empirique transdisciplinaire comme : les neurosciences, la communication, la psychologie est scientifiquement objectiviste pour une analyse sociologique, les explications, des motivations qui sous-tendent derrière chaque acteurs en interaction.

Le concept de Weber (1905) est choisi comme fil conducteur dans mon modèle d'analyse en ce sens où l'acteur à travers ses stratégies, ses motivations, sa personnalité communique avec son environnement pour atteindre son but. Il offre une pertinence théorique et empirique sur la question de jeux de rôle des acteurs en relation avec leur personnalité, ainsi que leurs motivations, cachées.

Ce paradigme a servi dans ce document, une observation empirique des jeux et des rôles des acteurs sociaux dans les débats publics au Bénin; ce qui a permis de comprendre les motivations et stratégies des différentes entités constituant la société et intérêts différents.

II- Etat de la question

<<C'est au bout de l'ancienne corde qu'il faut tresser la nouvelle>> (Pliya, 2002:3) cette réflexion de cet écrivain béninois est édifiante. (Quellet, 1982) a eu aussi le mérite de le souligner <<aucun chercheur sérieux n'oserait entreprendre, une recherche sans avoir au préalable vérifié l'état de la question au niveau des écrits sur le sujet investigué>>. Alors pour mieux appréhender notre sujet et conduire la présente recherche nous avons recouru à quelques auteurs:

- D'après, Wolton (2000), l'espace public symbolise simplement la réalité d'une démocratie en action. Il définit l'espace public comme un espace symbolique où s'opposent des discours contradictoires tenus par des acteurs (politiques, religieux, sociaux) qui composent la société. En complément, il faut signaler l'apport de Charaudeau (1997) qui conceptualise l'espace public comme « discours circulant », soit « la somme empirique d'énoncés à visée définitionnelle sur ce que sont les êtres, les actions, les événements, leurs caractéristiques, leurs comportements et les jugements qui s'y attachent ». Aujourd'hui, la démocratie de masse a fait de la sphère publique un espace beaucoup plus large qu'autrefois, avec un nombre beaucoup plus grand d'acteurs assez hétérogènes. Charaudeau estime que « la masse a éclaté en une multiplicité de groupes qui ont pris conscience de leur existence, de leurs droits et donc de leur droit à revendiquer, et, chose encore plus récente grâce à la complicité des

médias, de leur pouvoir de pression auprès de l'autorité politique. La masse ne constitue plus un amalgame homogène d'individus à opinion et comportement unique, elle est fragmentée en plusieurs types de groupes sociaux. [...] Il n'y aurait donc plus de face-à-face entre des instances politiques et citoyennes homogènes, mais des rapports de pouvoir et contre-pouvoir multiples » (1997)

• Kant (1784) dans un texte de philosophie politique, intitulée: qu'est-ce que les Lumières?

Traduit par Mondot, université de Saint –Etienne, (1991), signe l'acte de naissance de l'espace public moderne. Il définit les Lumières comme la « sortie hors de l'état de tutelle » c'est-à-dire la situation de l'homme hors d'état de faire usage par lui-même de sa raison ; pour Kant, cet état de minorité n'est pas naturel : l'homme est doté d'une raison qui lui permet de découvrir des vérités. C'est pourquoi l'usage public de la raison, la libre circulation des idées et des opinions, de manière orale ou écrite, doit être érigé en « droit sacré de l'humanité ». La censure est jugée comme un « despotisme spirituel » Tout homme doit donc, en tant que citoyen, être acteur de l'espace public, être un publiciste, mais également savoir être passif, l'usage privé de la raison est celui que doivent faire les individus dans le cadre de « charges civiles » , lesquelles ne doivent pas faire l'objet d'une réflexion publique. L'élaboration solitaire d'une opinion doit succéder une confrontation de cette dernière aux autres opinions, ce qui constitue pour elle une mise à l'épreuve salutaire, car elle peut dès lors être reconnue, ou pas, comme rationnelle et digne d'être mise en pratique. Le public est non seulement doté d'un pouvoir de légiférer, mais de surcroît, il peut mettre en question le pouvoir de l'Etat. Il est important de noter que l'espace public kantien n'évacue pas les conflits, car s'il admet la diversité des points de vue, il leur permet en même temps de s'exprimer et de se régler par la discussion. Il ne s'agit donc pas d'une vision angélique qui nierait la conflictualité inhérente à toute société, liée au simple fait que les individus sont différents, le « fait du pluralisme ». L'espace public apparaît donc précisément comme le lieu de débats infinis où pourront être jugés collectivement les idées des individus, mais aussi la

scène d'où pourra être jugé et contrôlé le pouvoir politique. Le public acquiert ainsi une nouvelle fonction : celle d'instance critique auquel doit s'exposer le pouvoir. Cette instance critique constitue par conséquent la médiatrice entre la société civile, qui désigne l'ensemble des individus faisant un usage privé de la raison, et l'Etat. L'espace public implique que tout pouvoir politique se fasse par et pour le peuple. C'est-à-dire d'une part que le pouvoir émane du public et, d'autre part, en retour, que le pouvoir politique réponde de ses décisions et les justifie.

Kant (1784) introduit ainsi l'existence d'une scène des opinions, non seulement garantie par la publicité, mais également nécessaire car elle fonde la rationalité de l'action étatique, en mettant cette dernière sous le contrôle permanent du public. Le promoteur de la liberté d'expression achève en cela la métaphore théâtrale ébauchée par Hobbes: à l'acteur fait désormais face un spectateur, incarné sous la figure du public. Chez Kant, l'espace public est le lieu d'une dialectique vivante, un processus de confrontation où les idées s'entremêlent et s'ajustent mutuellement.

La nouveauté introduite par Kant est donc également cette réunion des deux fonctions accordées au public, législatrice et critique, qui justifie de parler d'un espace public moderne, c'est-à-dire démocratique. Le mérite d'Habermas a été de retracer cette généalogie de l'espace public et d'en dénoncer la corruption.

• C'est ainsi que Habermas, (1962). A la suite de ses travaux sur L'espace public, décrit le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État. Le processus en question est à dater au XVIII^e siècle en Angleterre et en France, siècle de développement de l'urbanisation et de l'émergence de la notion d'espace privé dans la bourgeoisie des villes. Habermas montre comment les réunions de salon et les cafés ont contribué à la multiplication des discussions et des débats politiques, lesquels jouissent d'une publicité par l'intermédiaire des médias de

l'époque. Dans des travaux postérieurs à *L'Espace public*, Habermas revient sur la dégénérescence d'un espace public idéal sous le double effet des médias de masse et de la disparition du principe de Publicité. A l'occasion de la dix-septième édition allemande de *L'Espace public*, en 1990, Habermas ajoute une nouvelle préface à son ouvrage. Elle a pour but de proposer certaines révisions à sa première théorie de l'espace public. C'est principalement dans *Théorie de l'agir communicationnel et Droit et Démocratique* Habermas s'attachera à mieux préciser la nature de l'espace public à travers une redéfinition de la raison.

Il retrace l'émergence et le développement d'un principe de "publicité" comme principe légitime de contrôle de l'autorité politique offert à l'individu. Cette attribution à l'individu d'une compétence proprement politique s'est faite progressivement par la représentation d'une aptitude et d'une légitimité, individuelle ou collective, au jugement et à la critique rationnelle à l'égard de l'autorité politique. Mais pour Habermas c'est la culture politique qui le rend possible ; il a une influence sur la sphère politique instituée. Il faut noter que l'espace public en sa sphère politique reste un principe de contrôle du pouvoir public. Habermas trouve que l'opinion publique a perdu sa fonction critique car elle est assujettie par des groupes d'intérêts qui utilisent la technique publicitaire au service privé de leur pouvoir.

Pour Habermas (1962), après son essor au XVIII^e siècle, l'espace public « gouverné par la raison » sera en déclin, puisque la publicité critique laissera peu à peu la place à une publicité « de démonstration et de manipulation », au service d'intérêts privés. C'est d'ailleurs aujourd'hui tout l'enjeu de la démocratie délibérative ou participative, qui doit composer avec la nécessité d'un débat uniquement commandé par l'usage public de la raison, et non des intérêts particuliers. Habermas a été l'objet de nombreuses critiques par de nombreux auteurs en ce qui concerne l'évolution de l'espace public, dont Farge dans (1992) où elle montre que l'espace public n'est pas seulement constitué par une bourgeoisie ou des élites sociales cultivées mais aussi par la grande masse de la population. Celle-ci forge par elle-même les notions de liberté d'opinion et de

souveraineté populaire. Le peuple tente de se forger une identité en s'émancipant par la discussion politique.

- Rousseau (1762) dans son livre intitulé *Du Contrat Social ou Principes du droit Politique* pose les bases théoriques de la démocratie moderne ; cet auteur proclame la nécessité de la souveraineté du peuple, naturellement bon puisqu'il veut toujours le bien ; l'Etat doit être au service du peuple, et le citoyen doit oublier qu'il doit obéir aux lois ; un individu ne peut prétendre à ses droits en faisant fi de ses devoirs vis-à-vis de l'État. Jean-Jacques Rousseau pense que l'homme est né bon mais c'est la société qui l'a corrompu.

La peine de mort pour Rousseau n'est pas une vengeance de la société contre le coupable mais un moyen qui relève de l'intérêt général. Il pense que la démocratie est possible que dans de petites unités politiques ; on remarque de nos jours que la démocratie est possible dans de grands ensembles mais à condition que la structure administrative de l'État soit très fortement décentralisée. Il veut améliorer le sort de l'homme naturel, non pas en lui demandant de se soumettre aux lois et aux us et coutumes de la société injuste et sans vertu dans laquelle il vit, mais en construisant une société nouvelle où les lois, émanation de la volonté générale, seront appliquées d'une manière stricte, quasi dictatoriale, mais en accord avec le sujet, être de devoir, qui s'y soumettra pour son bien. Il fonde, certes, l'Etat de droit sur le règne de la volonté générale, mais celle-ci ne résulte aucunement des débats au sein d'un espace public. Elle est comme spontanée, irréfléchie et naturelle : dans la démocratie de Rousseau, le consensus des cœurs prime sur celui des arguments. Rousseau se méfie des débats, au point de les exclure des procédures législatives, car il considère qu'ils entraînent la résurgence des intérêts particuliers, ainsi qu'ils permettent l'émergence de démagogues qui influenceraient le peuple et le détournerait de l'intérêt général. Chez cet auteur, le peuple occupe une fonction législative, mais non critique ; Rousseau conçoit une démocratie directe, où toute la législation provient du peuple.

•Hobbes (1651) s'est penché dans son ouvrage HOBBS et l'histoire du salut que le christ fait à Léviathan, confie le pouvoir à un souverain absolu, bon père de famille qui édictera de "bonnes" lois auxquelles il ne sera cependant pas soumis, il dit l'homme à l'état de nature est une personne totalement libre ; chaque individu peut faire ce qu'il veut pour la préservation de sa propre vie;l'état de nature, caractérisé par la guerre de tous contre tous et dans lequel vivent les hommes avant de s'engager mutuellement selon un contrat ; c'est le fondateur de l'Etat c'est à cause de la vanité, qui est, peut-on dire la chose la mieux partagée parmi les hommes que chacun s'estime supérieur aux autres, selon Hobbes, on se plaît également à dénigrer les mérites d'autrui, tout en hypertrophiant les siens, la vanité étant la chose la mieux partagée. La médiocrité que l'on croit déceler chez l'autre rassure et permet de se positionner en contre haut.Pour Hobbes, l'homme est sociable non par nature, mais par accident ; il faut remarquer que Hobbes n'a jamais observé l'état de nature originel mais il considère que les luttes politico-religieuses qu'il a connues dans son propre pays s'apparentent fortement à ce que devait être cet état ; ce n'est qu'une vue de l'esprit. On peut se demander si ce n'est pas vers un retour à un état de nature tel que conçu par Hobbes, auquel on assiste aujourd'hui dans le monde. Hobbes préconise l'absolutisme comme pouvoir qui n'a rien à voir avec la conception que Machiavel avait du pouvoir. Pour Hobbes ; l'abandon de notre liberté individuelle que l'on sacrifie pour la paix et la sécurité; le souverain absolu auquel on se soumet devra être un protecteur paternel dont on pourra contester l'autorité que si, et seulement si, il met en danger notre propre vie, en cessant de nous protéger. Les individus, rassemblés en peuple, sont certes l'auteur de l'Etat, qui est l'acteur unique, du moins tant que la sécurité du peuple n'est pas mise en danger. Ainsi, Hobbes ne place pas l'acteur sous le contrôle permanent de l'auteur, autrement dit il ne donne à la structure politique d'un Etat aucun spectateur habilité à juger, commenter et débattre de l'action étatique. Et même dans le cas d'une atteinte à la sécurité du peuple, ce dernier n'a pas à délibérer puisque le contrat est automatiquement et spontanément rompu.

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le choix d'une méthode d'enquête n'est pas neutre. La démarche méthodologique doit répondre, dans sa procession aux normes, principes et qualifications qui permettent d'atteindre la vérité scientifique. Ce paragraphe nous permet de préciser et de définir les réflexions méthodologiques qui serviront de support à cette recherche. Nous mettons en relief la population visée par l'étude, l'instrument de recherche et le traitement des données.

2.1- Population cible et échantillon

L'enquête a été réalisée après la définition du groupe cible et la constitution de l'échantillonnage. La technique du choix de l'échantillon est l'échantillonnage non probabiliste, notamment l'échantillon par choix raisonné pour les (élites, les acteurs politiques) et l'échantillon en boule de neige pour les non-instruits. Pour recueillir les diverses informations plusieurs techniques d'interviews individuels à partir d'un guide d'entretien et de questionnaires ont été élaborés.

2.2- Population cible

Dans notre champ d'investigation nous avons fait ressortir, de manière évidente un groupe cible avec lequel nous avons eu l'essentiel de nos entretiens. Ces différentes cibles ont été choisies en fonction d'individus occupant, différentes positions, c'est à dire ayant des positions différentes dans notre champ d'étude, pour avoir des points de vue divergents dès le départ, et structurer notre réflexion autour de ces points de vue. Il s'agit d'hommes et de femmes suivant les critères ci-après :

• Les élites sociales

Ce sont des individus susceptibles d'avoir une capacité de raisonnement et d'analyse beaucoup plus meilleures et évolués car étant des acteurs sociaux bien documentés et sont à la quête des nouveaux paradigmes ; et surtout ils ne sont pas émotionnellement impliqués sur certains dossiers d'ordre publique. Elles sont

au nombre de quarante (40) dans cette recherche les informations recueillies chez ces derniers peuvent être apolitiques ou moins stratégiques.

• **Les non-instruits**

Ce sont des acteurs sociaux qui constituent le bas peuple. Ils n'ont pas accès à l'espace politique formel et informel pour soumettre leurs points de vue sur des questions d'intérêts généraux ; ne sachant ni lire ni écrire ils sont souvent sous l'influence des élites sociales et politiques. S'ils ne sont pas émotionnellement impliqués, leurs opinions peuvent ne pas être stratégiques.

• **Les leaders politiques**

Ces acteurs sont des animateurs de la vie politique et qui ont la possibilité d'accéder à l'espace public, qui est une force de propagande. Ils sont toujours ou le plus souvent dans les stratégies et jeux politiques. Ce sont de fins opportunistes dans la conquête du pouvoir d'Etat.

2.3- Echantillon

Compte tenu de la subtilité de notre sujet de recherche, notre échantillon est composé essentiellement des acteurs sociaux : (hommes et femmes)

La taille de l'échantillon est de soixante-douze (72) acteurs. Cet échantillon est réparti comme le montre le tableau I.

Tableau I : les acteurs de la vie sociopolitique interviewés

Enquêté		Effectif
Leaders politiques	Députés, Ministres, Avocats, journalistes	10
Elites sociales	Etudiants, Elèves, Maîtres d'école	40
Non-instruits	Cultivateurs, Vendeuses, Tradi-thérapeutes	22

Source : données de terrain, 2015

Ce tableau comporte les différents acteurs de la vie sociopolitique de Cotonou et de Porto-Novo : députés, ministres, vendeuses, cultivateurs, tradi-thérapeutes.

2.4- Technique et outils de collecte des données

Deux types de données ont été collectées au cours des enquêtes sur le terrain : les données de type qualitatif qui sont portées sur les logiques, les motivations et stratégies des acteurs sociaux, appuyées des données de types quantitatifs qui ont notamment porté sur les aspects statistiques des informateurs (effectifs et pourcentage des interviewés ayant donné les mêmes points de vue) dans les deux espaces communautaires choisis, sur la base d'un questionnaire.

La technique du choix de l'échantillon est l'échantillonnage non probabiliste, notamment l'échantillon typique ou par choix raisonné (pour les élites, les acteurs politiques) et l'échantillon en boule de neige ou par réseaux (pour les illettrés). L'effectif de l'échantillon est déterminé en fonction du nombre trouvé sur le terrain. Pour recueillir les diverses informations, plusieurs techniques d'interviews individuelles à partir d'un guide d'entretien et de questionnaire ont été élaborés.

En plus de ces outils de collecte de données, les prises de notes, des enregistrements audio ont été effectués, de manière à rendre objectivables les analyses et interprétations :

- **Le questionnaire à l'intention des acteurs** : il a été conçu pour recueillir un nombre relativement important de personnes, choisies de façon représentative toutes les couches socioculturelles du Bénin. Ce questionnaire a pour objectif de fournir des éléments d'appréciations et d'élaboration de l'ensemble des perceptions des crises sociales (révision de la constitution, la LEPI, les accès aux médias publics).

- **Le guide d'entretien**: nous a permis de conduire les entretiens avec les acteurs sociaux préalablement identifiés sur la base d'un choix raisonné intégrant plusieurs critères ayant comme centre d'intérêt (niveau d'instruction, appartenance religieuse, profession, sexe, ethnie).

A ce niveau, précisons que, les données recueillies auprès de l'élite sociale, des acteurs politiques et celles des non-instruits permettent de faire le croisement; une perspective se présentant comme une analyse descriptive et déductive relative aux perceptions, logiques et aux facteurs sociologiques qui interviennent au cours des échanges communicationnels.

Cette recherche empirique reposant sur des données qualitatives qui, à partir d'un guide d'entretien comme outil d'enquête, fait ressortir non pas la quantité mais plutôt les valeurs. Les informations analysées dans ce travail ont été recueillies à partir de la combinaison de trois outils d'investigation : l'observation directe, les entretiens et l'analyse de contenu. Ainsi, notre travail consistera à procéder au préalable par une observation directe.

2.5- Observation directe

Concrètement, il était question au cours de la recherche d'accorder une attention particulière aux comportements observables: (les attitudes corporelles, les mal entendu, les silences, les hésitations etc.), et leurs concomitants mentaux, des acteurs sociaux, sur tout ce qui est en rapport avec les préoccupations de l'étude. Ces faits ou événements pouvant survenir dans les médias, les espaces publics ou privés; dans un but d'observer en ces divers endroits, toutes les ambivalences dans les messages ainsi recueillies, assorties de tout commentaire ou remarque

inspirés par celle-ci. Autrement dit, l'observation directe procède en priorité par les organes de sens ; en particulier la vue et l'ouïe. Pour compléter et faciliter la compréhension et l'exploitation des données ainsi observées, l'étude a fait recours à l'entretien. Au cours de notre investigation, nous avons, grâce à des rendez-vous aux bureaux, a domicile, et autres, observé directement les acteurs. Les entretiens ont aussi contribué à renforcer cette phase préalable de l'enquête.

2.6- Les entretiens

A l'instar de la plupart des techniques de collectes des données en sciences sociales, l'entretien revêt des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine. Les rapports sociaux ont joué un rôle très important dans cet entretien de recherche ; chaque représentation et description exprimé par chaque individu sont rapportés au point de vue dont elles dépendent car, derrière chaque enquêté, se cache une position à laquelle sont liés des intérêts, des enjeux que l'individu lui-même ne conscientise pas forcément ; et les contacts qui sont pris avec certaines personnes ne sont pas pris sans réflexion sur leur utilité et leur rapport avec l'objet. Le type d'entretien mené est l'entretien semi-directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni entièrement fermé pour que les interviewés puissent parler ouvertement, dans les mots qu'ils souhaitent et dans l'ordre qui les conviennent. Où nous avons trouvé un juste milieu dans nos implications dans les entretiens : (Mauss « si on est trop dedans on fait une sociologie du gang, si on est trop dehors on fait une sociologie du flic »). Cette phase de recherche a duré six mois de Juillet à Décembre 2014, où elle nous a conduit vers nos groupes cibles dans la ville de Cotonou et de Porto-Novo.

2.7-Recherche documentaire

La recherche documentaire s'est faite dans les différentes bibliothèques et s'est focalisée sur l'évolution du concept espace public grâce aux Tics et sur la prise de conscience du pouvoir de la société civile sur le pouvoir étatique. Cette recherche nous a conduit dans plusieurs bibliothèques ou salle de

documentation : Cette recherche documentaire avait pour but de mieux nous situer par rapport à tout ce qui a été dit, fait et écrit en ce qui concerne notre thème de recherche afin de voir quelles nouvelles orientations nous devons donner à notre travail : le tableau ci-dessous illustre les centres de documentations parcourus.

Tableau II : *Centre de documentation visités et types d'informations recueillies*

Centre de documentation	Type d'information	qualité d'information
Bibliothèque Nationale	Sociologique, Science de la communication	Information sur les libertés publiques, TIC et stratégies
Internet	Psychologique, les Neurosciences, juridiques	Processus de traitement cognitif d'informations
Bibliothèque de la FLASH	Psychologique, Science de la communication	Information sur les stratégies de communications et sur les médias
Institut français	Sociologique, les Neurosciences	Espace public au XVIIIème
CEDIP	Informations Juridiques	Les médias au Bénin
Bibliothèque Centrale de l'UAC	Sociologique, Psychologique	Méthodes de recherche en sciences sociales, guide de l'enquête de terrain
LARRED	Sociologique, Psychologique	Espace public, les enquêtes sociologiques

Source : données de terrain, 2015

2.8- Mode de traitement des données

Toutes les données recensées sont traitées et analysées au moyen des tableaux synthétiques, d'indicateurs pertinents et de figures. Pour y arriver nous avons procédé par traitement manuel et logiciels (Excel ; Word). Après avoir classé, les fiches d'entretien et fiches d'observation, une catégorisation est aussi faite suivant les centres d'intérêts de la recherche, elles sont par la suite croisées. Cette opération nous a permis de:

- Comparer les données et de dégager les spécificités
- Définir le modèle d'analyse
- Conserver les données recueillies

CHAPITRE III : Elites sociales et leaders politiques face au projet de révision de la constitution

Ce chapitre aborde la présentation des données des enquêtes, montrant les représentations mentales des animateurs de la vie politique de l'espace public au Bénin; et celles des interviewés non-instruits.

I- Présentation des données globales des entretiens

Le dépouillement a permis de constater que l'effectif des individus interviewés est de 72 acteurs et se présente comme suit : (voir tableau III)

Tableau III : Nombre de personnes interviewées par activité, sexe, ethnie et religion

Profession	Sexe		Ethnie		Religion		Total
	Homme	Femme					
Journalistes	1Homme	1Femme	1Fon	1Goun	1Catholique	1Musulmane	02
Tradi-thérapeutes	1Homme	1Femme	1Yoruba	1Nago	1Animiste	1Animiste	02
Avocats	2Hommes	1Femme	2Yoruba	1Nago	2Musulmans	1Protestante	03
députés	2Hommes	1Femme	2Bariba	1Berba	2musulman	1Catholique	03
Ministres	2Hommes	0Femme	1Berba	1Dendi	1catholique	1musulmane	02
Etudiants	10Hommes	10Femmes	10Fon	10Nago	10catholiques	10catholiques	20
Commerçants	2Hommes	3Femmes	2yoruba	3Nago	2Musulmans	3Protestantes	05
Elèves	5Hommes	5Femmes	5catholique	5Muslmanes	5protestants	5Musulmanes	10
Enseignants	7Hommes	3Femmes	7Fon	3Nago	7Catholiques	3Catholiques	10
Pêcheur,	10Hommes	5Femmes	5Tofin	5Tofin	5Animistes	5Animistes	15
Total global							72

Source : données de terrain, 2015

Ce tableau illustre le nombre total des acteurs rencontrés dans les aires socioculturelles de Cotonou et Porto-Novo.

Tableau IV : Récapitulatif en pourcentage des lettrés interviewés par, sexe, ethnie et religion

Variables Sociologiques		Pourcentage	Homme	Femme	Total	Total %
Ethnie	Goun	2,5%	00	1	40	100%
	Fon	45%	18	00		
	Yoruba	12,5%	05	0		
	Nago	40%	00	16		
Religion	Catholique	85%	19	15	40	100%
	Musulman	12.5%	04	01		
	Protestant	2,5%	00	1		
Sexe	Homme	60%	24	00	40	100%
	Femme	40%	00	16		

Source : données du terrain, 2015

Ce tableau illustre le pourcentage et les effectifs des facteurs sociologiques susceptibles d'influencer les comportements verbaux et non verbaux des lettrés dans leurs perceptions de l'espace public au Bénin.

Tableau V : Récapitulatif en pourcentage, les non-instruits interviewés par sexe, ethnie, religion et par activité sur un effectif de 22 personnes

Variables Sociologiques		Pourcentage	Homme	Femme	Total Eff	Total %
Ethnie	Tofin	68,2%	10	05	22	100%
	Yoruba	13,63%	03	00		
	Nago	18,18%	00	4		
Religion	Gardiens des traditions endogènes	77,27%	11	06	22	100%
	Musulman	13,63%	00	03		
	Protestant	9,09%	02			
Sexe	Homme	59,09%	13	00	22	100%
	Femme	40,90%	00	09		

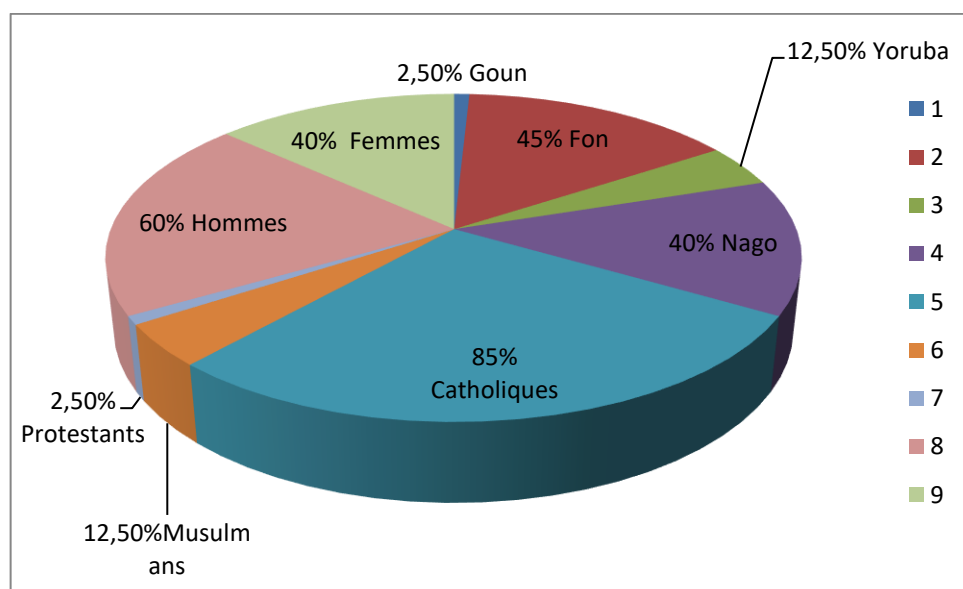
Source : données du terrain, 2015

Ce tableau illustre le pourcentage et les effectifs des facteurs sociologiques susceptibles d'influencer les comportements verbaux et non verbaux des non-instruits dans leurs perceptions de l'espace public au Bénin.

1.1- Point de vue des spécialistes des questions d'espace public

Il a été retenu quatre variables sociologiques, susceptibles d'affecter les perceptions des intellectuels sur les questions relatives à l'espace public au Bénin (révision de la loi fondamentale) ; ces variables sont : Activité professionnelle, le sexe, l'ethnie, la religion. Voici les résultats des enquêtes: le Graphique I ci-dessous fait le point des pourcentages des variables sociologiques susceptibles d'influencer les perceptions des intellectuels sur la question relative à l'espace public au Bénin.

Graphique 1: Représentation en pourcentage des variables sociologiques des motivations



Source : données du terrain, 2015

Dans les espaces communautaires où nous avons questionné les enquêtés, (les intellectuels) c'est-à-dire à Cotonou et Porto-Novo, cherchant à savoir si les facteurs sociologiques tels que l'activité professionnelle, le sexe, l'ethnie, la religion (cultures) influencent les perceptions de nos informateurs, l'analyse des résultats a révélé que :

60% de personnes interviewées sur un effectif de 40 sont de sexe masculin, 40% des individus interviewés sont de sexe féminin, 2,5% sont des protestants, 12,5% d'individus interviewés sont de confession musulmane, 85% sont de confession catholique, 40% des interviewés sur un effectif de 40 sont des Nago, 12,5% sont de Yoruba, 45% sont d'ethnie Fon et 2,5% sont des Goun.

Cela montre clairement que 85% de catholique, 60% d'homme, 45% de Fon, et 40% de Nago, sont en majorité, parmi ceux qui ont accepté de répondre à nos questions, sans crainte ni gêne; surtout avec plaisir et sans insistance de notre part. Pendant que 2,5%, de Goun et de protestants, 12,5% de Yoruba et de musulman sont en minorité, parmi ceux qui ont accepté de répondre à nos questions.

En définitif il convient de souligner que le facteur culturel influence nos comportements et nos points de vue face aux réalités politiques du Bénin.

1.2- Données quantitatives

Tableau VI : pourcentages des variables sociologiques

Variables Sociologiques	Motivation	Pourcentage
Goun	Financières	2,5%
Fon	Poursuites judiciaires	45%
Yoruba	Honneurs	12,5%
Nago	Honneur	40%
Catholique	Poursuites judiciaires	85%
Musulman	Irremplaçables	12.5%
Protestant	Irremplaçables	2,5%
Homme	Financières	60%
Femme	Poursuites judiciaires	40%

Source : données de terrain, 2015

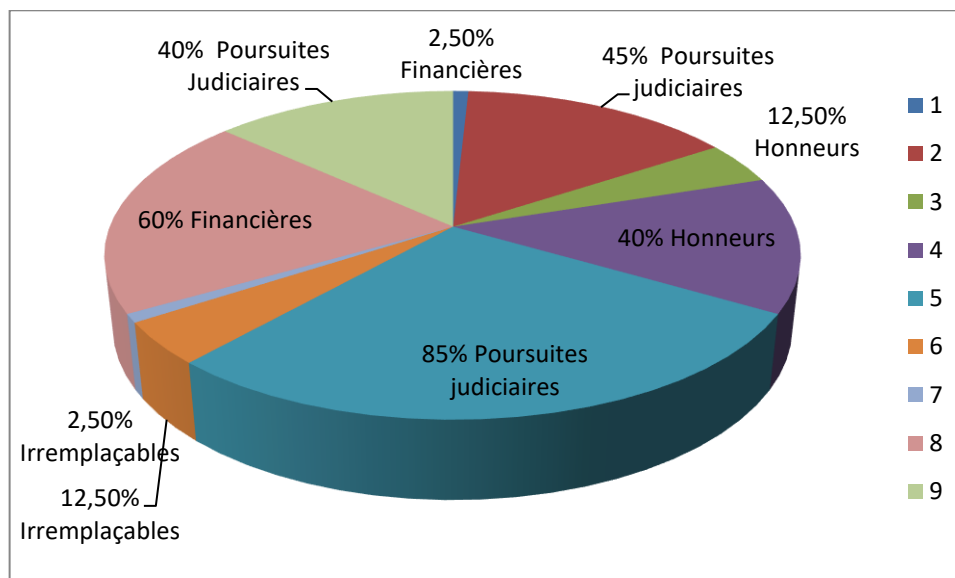
Ce tableau illustre en pourcentage, l'influence des variables sociologiques dans les motivations des tentatives de révision de la constitution du 11 décembre 1990 au Bénin.

1.3- Facteurs de motivations de la révision de la loi fondamentale du 11 Décembre 1990

Pour le cas spécifique de ce travail parler de motivation de la révision de la loi fondamentale à l'endroit des acteurs de la vie politique au Bénin revient à montrer l'influence des variables sociologiques et leur motivation face au projet de révision de la constitution. Ainsi les personnes modifient les constitutions pour éviter des poursuites judiciaires, pour conserver les honneurs dus à leur rang, parce qu'ils pensent qu'ils sont irremplaçables, ou pour des raisons matériels.

Quels sont les résultats de l'enquête faisant le point sur les motivations des chefs d'Etat à l'égard des constitutions:

Graphique 2 : Représentation des motivations en pourcentage



Source : données de terrain, 2015

Les résultats du graphique 2 montrent qu'au niveau des spécialistes des questions d'espace public 40% des interviewés sur l'effectif de 40 personnes sont de sexe féminin, et affirment que c'est pour éviter des poursuites judiciaires que la mouvance présidentielle modifie les lois fondamentales pour rester au pouvoir à cause de l'immunité due à la fonction présidentielle ; 60% sont des hommes;et affirment que c'est parce qu'ils pensent qu'ils sont les meilleurs et irremplaçables 2,5% sont de confession protestante, et répondent que c'est parce qu'ils disent irremplaçables,12,5% sont de confession musulmane, affirment qu'ils pensent être irremplaçables 85% sont des catholiques, et affirment que la mouvance présidentielle pense éviter les poursuites judiciaires ; 40% l'ethnicité Nago, disent que la mouvance présidentielle s'accroche au pouvoir pour conserver les honneurs ; 12,5% des Yoruba, affirment que c'est pour des honneurs ; 45% sont des Fon, disent que c'est pour éviter les poursuites judiciaires ; et 2,5% des Goun affirment que c'est pour des raisons financières.

Il ressort clairement de l'analyse de ces résultats, que sur un ensemble de 40 personnes spécialistes de l'espace public :

- 45% de Fon, 85% de catholiques, 40% de femme ont les mêmes perceptions sur la mouvance présidentielle (poursuites judiciaires).
- 12.5% des musulmans, et 2,5% des protestants ont les mêmes perceptions être (irremplaçables)
- 2,5% des Goun et 60% des hommes ont donné également les mêmes réponses et enfin,

40% des Nago ont donné les mêmes réponses.

Ces différentes perceptions sur les raisons des modifications des constitutions en Afrique par des mouvances présidentielles ne sont pas données seulement de façon raisonnée ; il y a aussi l'émotion subjective, faisant intervenir la religion, le sexe, l'ethnicité, et l'activité professionnelle des interviewés par rapport aux différents liens qu'ils ont avec les animateurs de la scène politique.

Eu égard à ce qui vient d'être dit, la question de révision de la constitution est au-delà du droit ; nous pouvons affirmer qu'un ou plusieurs de ces variables: poursuites judiciaires, honneurs, irremplaçables, et financières, peuvent se retrouver chez une même personne ; ou bien les quatre à la fois. La variable peur de poursuites judiciaires, parce qu'ils se reprochent nécessairement de quelque chose dans leur gestion, ce qui explique pourquoi à défaut modifier la constitution pour se maintenir au pouvoir ou chercher à se faire remplacer par les leurs ou un de leur fils. C'est ainsi au cours du deuxième mandat du Président Mathieu KEREKOU où des lobbies s'étaient organisés pour demander une révision de la Loi Fondamentale, de sorte à permettre au Président de briguer un troisième mandat. La société civile et peuple béninois tout entier ont dû s'organiser pour protester contre ce projet, sous la campagne "Touche pas à ma Constitution", et empêcher ledit projet de voir le jour, De ce constat nous pouvons affirmer que c'était pour la conservation des avantages matériels, les prestiges des honneurs et éviter les poursuites judiciaires que certains de ses collaborateurs veulent

sauvegarder en cherchant à tromper la vigilance du peuple en avançant des arguments fallacieux.

Après examen de ces résultats notre constitution est semblable à un vieux logiciel, elle doit être mise à jour. Il faut seulement la modifier et aussi l'adapter. Le problème du béninois est le manque de confiance ; on ne peut pas accorder du crédit aux dirigeants, car tout ce que ils ont promis rien n'a été respecté et surtout que les contextes régionaux et nationaux ne s'y prêtent pas. Ce n'est pas à la fin de leur dernier mandat qu'ils vont chercher à réviser la constitution. Notre loi fondamentale a prévu les conditions de sa révision. Elle est sacrée et on ne la touche pas n'importe comment. C'est avec cette constitution que l'Etat fonctionne Bien et mal. Cette constitution n'est pas un modèle, mais plutôt le peuple béninois ; puisque en appliquant cette constitution dans un autre pays, il n'est pas évident que cela donne le même résultat.

Qu'en est-il de perception de la loi fondamentale par les acteurs de la vie politique au Bénin ?

1.4- Perception de la loi fondamentale du 11 Décembre 1990

Ces différentes perceptions des questions d'arène sont illustrées par le tableau VII ci-dessous.

Tableau VII : les perceptions des intellectuels béninois

Variabes Sociologiques	Motivation	Pourcentage
Goun	Bonne	30%
Fon	Autre	45%
Yoruba	Autre	13%
Nago	Mauvaise	12%
Catholique	Autre	80%
Musulman	Bonne	10%
Protestant	Mauvaise	10%
Homme	Autre	60%
Femme	Bonne	40%

Source : données de terrain, 2015

Ce tableau illustre les perceptions dont les intellectuels perçoivent la loi fondamentale: trois réactions ont été retenues: Mauvaise Bonne, autre.

Le résultat du tableauVII montent que 60% des intellectuels hommes sur un effectif de 40 personnes, 30% des catholiques, 13% des Goun, 45% des Fon, affirment que la constitution béninoise n'est ni bonne ni mauvaise; qu'il y a pas une constitution parfaitement rédigée il faut qu'elle soit révisée pour s'adapter aux réalités actuelles du pays.

40% sont des femmes ; 10% des musulmans, 30% des Goun elles affirment qu'elle est bonne. Qu'il faut la laisser telle qu'elle est ; ceux qui veulent la réviser n'ont qu'à se souvenir que c'est sur cette constitution qu'ils ont prêté serment. Pendant que 12% des Nago, et 10% des protestants affirment qu'elle est mauvaise.

A travers les résultats ci-dessus, il est à constater que les Goun, les Fon et les Catholiques ont une conception beaucoup moins utopiste et plus prudente des constitutions ; ils s'abstiennent à être émotif dans leur raisonnement.

Tandis que les interviewés qui sont de l'ethnie Nago et les personnes de confession protestantes sont beaucoup plus spontanés et émotif. A cause de ses diversités de perceptions, nous devons chercher à rapprocher les opinions qui ont tendance à se ressembler : réviser la constitution et le fait de dire qu'aucune constitution n'est parfaite sous entend que tôt au tard cette constitution sera révisée. La réflexion qui se dégage de ce constat est que cette révision de la constitution ne répond au véritable enjeu de l'actualité.

Le facteur sexe homme et la religion catholique dont les pourcentages respectifs sont 80% et 60% montrent que ces affirmations sont beaucoup plus plausibles sans doute que ces personnes disent vraiment ce qu'elles pensent sans hypocrisie.

Ainsi quelles sont les conditions de relecture d'une constitution ?

1.5- Les conditions de relecture d'une constitution

La quasi-totalité des enquêtés affirment qu'il faut un consensus national, par les voies légales et venir d'une demande sociale; elle doit tenir compte de toutes les couches de la population; la relecture peut prendre tout le temps qu'il faut; il faut une concertation préalable entre les forces vives de la nation en général et particulièrement, avec un dialogue effectif entre la majorité présidentielle et l'opposition. Ainsi le processus de la révision de la constitution, ne doit pas aboutir à l'instauration au Bénin d'une nouvelle république.

De ce constat on est amené à se demander, qui est sensé juger ?, quand est-ce que les révisions des constitutions, surtout celles qui ont une répercussion considérable sur le fonctionnement des institutions et la vie politique, peuvent conduire à l'instauration d'une nouvelle République ?

1.6- L'interprétation d'une nouvelle république

Tableau VIII : perceptions en pourcentage des interviewés sur la question d'une nouvelle république

Variabes Sociologiques	perception	Pourcentage
Goun	Cour constitutionnelle	10%
Fon	politique	30%
Yoruba	Chef de l'Etat	20%
Nago	Chef de l'Etat	40%
Catholique	Chef de l'Etat	40%
Musulman	Cour constitutionnelle	20%
Protestant	Chef de l'Etat	40%
Homme	politique	80%
Femme	Cour constitutionnelle	20%

Source : données de terrain, 2015

Pour une analyse logique de ce tableau VIII trois perceptions ont été dégagées chez les animateurs de la vie politique au Bénin

20%, des musulmans, 20% des femmes, et 10% des Goun, interviewés affirment c'est la cour constitutionnelle qui doit trancher cette polémique car c'est elle qui arbitre les litiges d'ordres constitutionnels.

80% des hommes et 30% des Fon interviewés affirment que la réponse est d'ordre du politique.

40% des catholiques, 40% des Nago et 20% des yoruba répondent à cette question par : toute révision de la Constitution, n'entraîne pas nécessairement une nouvelle

république; que les prérogatives de la cour constitutionnelles sont limités. Ils disent que seul le chef d'Etat peut régler ce litige.

Il vient d'être passé en revue qu'au niveau de cette inquiétude, il se dégage à des niveaux différents d'interprétations. Le travail à ce niveau est de constater la complexité de la notion " nouvelle république" et il paraît important de mener au préalable un débat sur cette double inquiétude. Aujourd'hui, ce dilemme est fondamental et supprime tous les autres en relation avec la révision de la Constitution pour le développement du Bénin par laquelle on justifie le projet de révision de la loi fondamentale. Il est à noter que la réponse à cette question n'est pas d'ordre académique, non plus une question d'ordre juridique ; L'instauration d'une nouvelle république, est fondamentalement une question politique puisque la création d'une nouvelle république, se trouve la gestion d'une situation politique dont on veut régler.

Pour faciliter ce projet de révision de la Constitution de la République du Bénin, il faut rechercher, avant toute investigation juridico-académique, une solution politique à la question.

1.7- Perception générale de la gestion de l'espace public au Bénin

La question fondamentale que nous soumettons à l'endroit des interviewés est de savoir comment ils perçoivent l'arène politique au niveau des acteurs de la vie politique au Bénin.

Tableau IX : Perception des interviewés de l'arène politique en fonction des variables sociologiques (ethnie, religion, sexe)

Variabes Sociologiques	perception	Pourcentage
Goun	Non	25%
Fon	Non	20%
Yoruba	Oui	25%
Nago	Oui	30%
Catholique	Non	50%
Musulman	N'existe pas	30%
Protestant	Oui	20%
Homme	Non	50%
Femme	N'existe pas	50%

Source : données de terrain, 2015

Concernant la perception générale de l'espace public, sur un effectif de 40 interrogés, 50% de femmes et 30% de musulmans affirment que l'espace public tel que prôné par HABERMAS n'est qu'une idéalisation qu'il n'a jamais existé et n'existera même pas.

25% de Goun, 20% de fon, 50% de catholique et 50% d'homme disent qu'il y'a pas espace public au Bénin ; le gouvernement et les cadres béninois n'acceptent pas la diversité d'opinion dans une arène politique.

Pendant que 30%, de Nago, 20%, de protestants, et 25% de Yoruba affirment que l'espace public est une réalité au bénin, comparer à d'autres pays de l'Afrique ;

il n'y a aucun journaliste emprisonné pour ses expressions, les opposants du régime s'expriment librement dans les médias, et n'importe qui dit ce qu'il veut au chef de l'Etat sans être inquiété. Et de surcroît il y a la paix dans le pays. Tandis que 25% de Goun, 20% de Fon et 50% d'hommes disent que le pays vit dans la dictature, le droit de grève est menacé, les élections ne sont pas organisées à bonne date, le refus par l'exécutif d'exécuter les décisions de justice, etc. les débats sur les dossiers d'ordre public finissent souvent en queue de poisson précédé de violences verbales ou physiques, l'accès aux médias publics (ORTB; Atlantique FM, radio Parakou, radio hémicycle) sont souvent impossibles d'accès aux partis politiques de l'opposition: la HAAC l'institution habilitée à réguler l'accès équitable n'a pas les moyens répressifs pour contraindre l'ORTB et consorts à ouvrir leurs portes aux membres de l'opposition, et qu'elle ne peut contraindre les médias privés; car les textes régissant cette HAAC ne prévoit pas les sanctions à leur encontre.

1.8- Perception de la démocratie et de l'alternance

La quasi-totalité des interrogés affirment en ces termes : c'est la faute des occidentaux ils sont en complicité directe avec les dictateurs des pays africains, qui veulent se pérenniser au pouvoir tout en sauvegardant les intérêts économiques et géostratégiques des occidentaux. Ils disent que le découpage des frontières de façon aléatoire de l'Afrique rend difficile l'acceptation des peuples minoritaires ce qui devient source de tension et de conflit. Les autochtones n'acceptent pas à être commandés par les autres peuples qu'ils considèrent comme des étrangers. Cette situation encourage les dictateurs à ignorer l'alternance démocratique puisqu'ils sont protégés par la bénédiction des Occidentaux. Certains dictateurs se pérennisent au pouvoir en tripatouillant les élections et en modifiant leur Constitution sans être inquiétés par les Occidentaux qui exploitent outrancièrement leurs ressources minières. Mais, à ces causes exogènes qui expliquent les difficultés de concrétiser l'alternance politique en Afrique, peuvent s'ajouter celles qui prennent naissance au sein même de la structure sociale du continent. C'est ainsi une fois au pouvoir dans des conditions souvent peu démocratiques, le dirigeant africain se croit tout puissant. L'armée

et l'appareil de l'Etat sont au service de la classe politique dirigeante pour s'enrichir et se maintenir à vie au pouvoir. En outre, on constate la défaillance des partis politiques en Afrique qui n'arrivent pas à inculquer à leurs membres le respect des valeurs démocratiques. Et malgré la démocratie, les ethnies minoritaires, quand elles accèdent au pouvoir, bafouent les valeurs démocratiques pour éviter l'alternance.

1.9- *Influence de la LEPI et des élections présidentielles de mars 2011 sur l'actualité sociopolitique au Bénin*

Les participants ont été explicites sur cette question comme l'ont affirmé certains interviewés lors de l'entretien en ces termes : Depuis le renouveau démocratique (1991-2011), les deux premiers aux élections présidentielles ont toujours été au second tour ; il n'ya jamais eu un seul tour. En 2011 avec l'usage de la LEPI pour la première fois au Bénin et qui avait suscité beaucoup de controverses, a fait ressortir des urnes un gagnant dès le premier tour. Une partie de la population a trouvé que cette LEPI n'a pas reflété les vrais résultats des urnes ; elle dit que la LEPI a été truquée, et que le chef d'Etat a été mal élu ce qui a créé une crise de confiance entre les partis de la mouvance présidentielle, la société civile et les partis de l'opposition qui ont décidé de lui rendre le pouvoir ingérable. Certains ont laissé entendre que la LEPI ne peut pas refléter les résultats des urnes parce que l'état civil au Bénin n'existe pas ; tous les décès et naissances ne sont pas déclarés et on ne doit pas sur un simple témoignage dire que telle ou telle personne est béninoise ou non ; et que c'était pour cette raison que dès la première tentative de la LEPI par le prédécesseur du chef de l'Etat qu'une partie de la population l'avait refusée. Certains participants affirment que cette LEPI a exclu une grande partie de la population, qui n'ont pas pu s'enrôler, recevoir leur carte d'électeur, d'autres n'ont même pas pu voter parce que leur centre de vote était très éloigné de leur domicile.

Les participants disent que les élections seront toujours contestées au Bénin ; puisque les candidats aux élections présidentielles refusent les règles de jeu Démocratique.

1.10- Perception de la cour constitutionnelle par le peuple depuis 2011

Tableau X : perception des interviewés sur le comportement des sages de la cour constitutionnelle

Variables Sociologiques	Motivation	Pourcentage
Goun	partiale	30%
Fon	partiale	45%
Yoruba	impartiale	13%
Nago	impartiale	12%
Catholique	partiale	40%
Musulman	partiale	44%
Protestant	partiale	16%
Homme	partiale	60%
Femme	partiale	40%

Source : données de terrain, 2015

Tout au long de l'entretien on peut retenir que, le respect que le peuple avait à l'endroit de la cour constitutionnelle et de ses membres est en baisse. 40% de femmes 60% d'hommes, 16% de protestants, 44% de musulmans, 40% de catholiques, 45% de Fon et 30% de Goun, sur un effectif de 40 interviewés ont déclaré, nous n'avons jamais eu une cour comme celle que nous avons aujourd'hui; dépendante et corrompue, elle est partiale dans ses décisions. Nous pensons que le système de désignation de ses membres est la cause de ce genre de dysfonctionnement. 12% de Nago et 13% de yoruba répondent que notre cour constitutionnelle est impartiale ; mais ils reconnaissent qu'elle est sous pression de l'exécutif ; mais qu'elle ne se laisse pas faire. De ces informations, nous pouvons affirmer que la cour n'est pas une passoire , si quelques fois certaines personnes disent qu'elle ne fait pas preuve d'objectivité, c'est qu'ils ignorent parfois certaines réalités; ou c'est parce qu' aucune œuvre humaine n'est parfaite .

C'est ce qui a fait que sa décision en date du 16 Janvier 2014 a été rejetée par la commission des lois de l'assemblée nationale du Bénin sur le budget de l'Etat exercice 2014 au motif que la cour a violé la constitution du 11 Décembre 1990.

Pour la Commission des lois, la Cour constitutionnelle n'avait pas à leur faire une injonction pour voter une loi de finances sous quelle forme que ce soit. Encore que la

Constitution béninoise du 11 décembre 1990 en son article 110 est claire : << L'Assemblée nationale vote le budget en équilibre. Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée à la date du 31 décembre, les dispositions du projet de loi de finances peuvent être mises en vigueur par ordonnance>>. Le cas frappant de la crise post électorale de la Côte-Ivoire en dit long sur l'intégrité des cours constitutionnelles.

1.11- Perception sur les tentatives de la mise en confiance par des discours du chef de l'Etat à l'endroit du peuple sur son intention de ne pas vouloir modifier la constitution pour se représenter

Tableau XI : perception sur les discours du chef d'Etat

Variabes Sociologiques	perception	Pourcentage
Goun	Non	22%
Fon	Oui	48%
Yoruba	Non	20%
Nago	Oui	10%
Catholique	Non	50%
Musulman	Oui	45%
Protestant	Oui	5%
Homme	Non	60%
Femme	Oui	40%

Source : données de terrain, 2015

Sur les 40 élites interrogées, 22% de Goun, 20% de Yoruba, 50% de catholiques et 60% d'hommes affirment que faire confiance aux multiples propos du chef de l'Etat sur son intention de ne plus vouloir se représenter à la magistrature suprême est faire preuve de naïveté ou d'ignorance intellectuelle. Ils ont dit de ne pas faire confiance

aux hommes politiques ; en terminant par la fable de La FONTAINE<< Apprenez que tout flatteur vit au dépend de celui qui l'écoute>>.

Tandis que 40% de femmes 45% de musulmans, 5% de protestants et 48% de Fon disent qu'on peut faire confiance au chef d'Etat puis qu'il ne fini jamais une phrase sans appeler le non de Dieu le père céleste. Il a même donné sa parole d'honneur auprès de grandes institutions internationales et même au Vatican. Qu'il ya pas raison de ne pas lui faire confiance.

1.12- Exécution des décisions de justice au Bénin

La quasi-totalité des 40 élites affirme en ces termes : la qualité de la démocratie d'un pays se repose sur la liberté de chaque citoyen à aller et venir dans leur propre pays; plusieurs citoyens béninois sont en exil ; des opposants politiques sont muselés .le rejet du dossier d'extradition d'un opérateur économique de la cours d'appel de Paris en dit long sur l'état de l'espace public au Bénin. Ce qui prouve que la justice béninoise n'est pas libre dans son travail avec ce régime actuel. Le droit de grève qui est un droit constitutionnel est interdit aux magistrats.

CHAPITRE IV : REPRESENTATIONS ET PERCEPTIONS DES NON-INSTRUMENTS FACE A L'ESPACE PUBLIC AU BENIN

Il a été également retenu trois variables sociologiques, susceptibles d'affecter les perceptions des intellectuels à l'endroit de la gestion de l'espace public au Bénin ; ces variables sont : le sexe, l'ethnie, la religion. Voici les résultats des enquêtes : le tableau XII fait le point des perceptions de la grande masse de la population qui sont des illettrés portant sur la gestion de l'espace public par les acteurs de la vie politique au Bénin.

Tableau XII : Perception en pourcentage des variables sociologiques des non-instruits interviewés.

Variables Sociologiques		Pourcentage	Homme	Femme	Total	%
Ethnie	Tofin	68,2%	10	05	22	100%
	Yoruba	13,63%	03	00		
	Nago	18,18%	00	4		
Religion	Gardiensde tradition endogène	77,27%	11	06	22	100%
	Musulman	13,63%	00	03		
	Protestant	9,09%	02			
Sexe	Homme	59,09%	13	00	22	100%
	Femme	40,90%	00	09		

Source : données de terrain, 2015

Dans les espaces communautaires où nous avons questionné nos informateurs, (la population non-instruite) c'est-à-dire à Cotonou et Porto-Novo, cherchant à savoir si les facteurs sociologiques tels que l'activité professionnelle, le sexe, l'ethnie, la religion (cultures) influencent les perceptions de nos informateurs, l'analyse des résultats à révélé que :

77,27% d'acteurs qui ont accepté d'être interviewés sur un effectif de 22 personnes sont des gardiens des traditions endogènes ;

68,2% d'individus qui ont répondu à nos questions sont des Tofins ;

59,09% sont de sexe masculin ;

40,90% sont des femmes.

Il ressort de cette analyse que la majorité de ceux qui ont accepté de répondre à nos questions sont les gardiens de nos traditions endogènes, suivi des Tofins, des personnes de sexe masculin et enfin des personnes de sexe féminin. Pendant que dans la minorité 18,18% sont des Nago, 13,63% sont des musulmans et des yoruba, et 9,09% des protestants qui ont accepté de répondre à nos questions sans réticence.

4.1- Les différentes tentatives de projet de révision de la constitution du 11 Décembre 1990

La quasi totalité des interviewés reconnaissent que ce processus de la révision de la constitution ne date pas d'aujourd'hui ; c'est pendant le dernier mandat du régime de l'ex-Président Mathieu KEREKOU II que cette tentative à été lancée pour la première fois et elle a été relancée pendant le dernier mandat du président Boni YAYI.

Mais la grande masse de la population ne sait pas la probable face cachée de cette révision ; à voir la polémique qui est animée derrière cette question, les motifs de cette révision ne sont pas clairs: il y a anguille sous roche; c'est pour cela qu'elle préfère qu'on reporte sine die cette révision dans l'optique de trouver un consensus qui puisse satisfaire tout le monde ; surtout qu' il y a pas urgence, il pense que le problème du développement du Bénin n'est pas un problème constitutionnel, mais problème de gestion de ressources humaines.

4.2- Etat de la liberté d'expression au Bénin

Tableau XIII : perception en pourcentage de l'état de liberté

Variabes Sociologiques	perception	Pourcentage
Goun	existe	22%
Fon	Refus de répondre	48%
Yoruba	menacée	20%
Nago	Refus de répondre	10%
Gardiens de tradition	menacée	50%
Musulman	Refus de répondre	45%
Protestant	menacée	5%
Homme	existe	60%
Femme	existe	40%

Source : données de terrain, 2015

Les résultats du tableau XIII montrent qu'au niveau de la grande masse de la population sur un effectif de 22 interviewés, 22% de Goun, 40% de femme, 60% d'homme affirment que la liberté existe au Bénin. Tout en reconnaissant que les hommes publics n'ont pas encore internalisé cette façon de vivre et cela ne peut s'expliquer que par le comportement des hommes faibles qui détiennent un pouvoir fort.

48% de Fon, 10% de Nago, 45% de musulmans refusent de répondre à la question. Pendant que 20% de Yoruba, 50% de Gardiens de tradition et 5% de protestants disent que les libertés publiques sont menacées au Bénin. Ils disent que : un pouvoir exécutif qui n'applique pas les décisions de justice est un pouvoir dictatorial et il n'y a pas de développement dans la dictature ou de dictature de développement même si tout se développe.

S'agissant si les acteurs politiques s'écoutent dans les espaces publics, ils sont tous unanimes que personne n'écoute personne si chaque partie ne voit pas son intérêt dans les pourparlers ; le compromis ne fait pas souvent parti de leur lexique.

Lorsque nous avons voulu savoir si les débats parlementaires sont constructifs 59,9% d'hommes, ont trouvé que les débats parlementaires sont très intéressants. Pendant que 40,90% de femmes n'ont pas répondu à la question.

Les interviewés dans leur majorité disent, commenter les décisions du chef de l'Etat ne doit pas être un crime comme le disent certains de ses avocats ; ne pas le faire est une oppression à la liberté d'opinion. Les actes du chef de l'Etat sont un sujet de débat ; cela est vrai que c'est un citoyen pas comme les autres ; le modèle que doit prôner les grands de ce monde ne date pas d'aujourd'hui, les hommes d'Etat exemplaires n'ont jamais détesté qu'on vante leurs vertus. Alors pourquoi ferait-on silence sur les faiblesses de ceux qui sont moins sages.

Les grèves des syndicats prennent aujourd'hui une allure politique, mais elles sont salutaires. Un droit acquis n'est plus négociable.

4.3- Perception de la LEPI au niveau des non-instruits

Toutes les personnes interrogées trouvent que la crise sociale qui secoue le pays est due à la LEPI, qui a permis l'élection dès le premier tour, en 2011 le retour de l'actuel régime politique ; le peuple ne s'y retrouve pas, et considère cette situation comme un coup d'Etat minutieusement orchestré. Malgré cette crise le gouvernement cherche encore à modifier la constitution pour se pérenniser au pouvoir comme l'on fait les pays voisins du Bénin. La majorité des interviewés considère cette LEPI comme un instrument de fraude et de trouble sociopolitique. Et pour résoudre cette crise, il y'a des prédispositions qu'il faut adopter dans un espace public : la volonté, la disponibilité, écouter son interlocuteur, et le respecter en tant qu'un humain. Un consensus doit être réuni autour de cet instrument et permettre aux techniciens des TICs de faire leur travail.

4.4- Perception des élites sociales de l'espace public au Bénin

Nous avons constaté que les rares débats d'idées menés dans les médias au Bénin sont souvent dénués d'objectivités et sont partisans. Pendant que certaines personnalités politiques profitent des médias ou d'un espace public pour exprimer tout ce qui leur traverse à la tête; sachant que les médias ont pour objectifs d'influencer le public en créant, renforçant ou en modifiant certains comportements et ou représentations mentales.

Considérés comme une hypnose ; c'est-à-dire une modification de l'état de conscience, tout ce qui passe dans les médias constitue une arme complexe et provoque généralement des réactions fortes soit positives, ou négatives ; c'est à dire une expression utilisée par inadvertance en public peut produire des réactions non voulues. C'est sans doute ce que craignent les responsables des médias publics à ne pas accorder un temps de paroles à l'opposition sur les médias publics et aussi en intimidant les médias privés pour ne pas accorder la parole à ceux qui ont les visions contraires à celles du gouvernement. Malgré que toute démocratie a besoin d'une opposition qui n'est pas méprisée ou réduite au silence.

L'homme ne peut prévoir le résultat de l'acte le plus insignifiant qu'il pose ; beaucoup peut dépendre du fait que nous ayons accomplis ne serait-ce qu'un acte très simple. Chaque acte médiatique est en lui-même positif ou négatif.

Pour plusieurs raisons :

- La communication médiatique influence la cognition, les représentations sociales, les attitudes et dans la moindre mesure sur les comportements, en tenant compte des émotions, des motivations et de l'intentionnalité des auteurs
- Les débats médiatiques sont produits par des sujets sociaux appartenant à des organisations en vue de réaliser les objectifs de différentes natures.
- L'intellectuel c'est le sentinelle, le veilleur de la cité; nous devons faire attention à tout ce qui traverse nos pensées car ces dernières peuvent devenir des faits.

En effet nous avons compris le pluralisme de position de ces différents acteurs dans l'espace public, sont normales étant donné que chaque acteur est dans son rôle ; nous avons également compris que ce champ est souvent restreint par des lois et pratiques et forment le théâtre de l'opposition au pouvoir, de la plupart des conflits sociaux et politiques. La large diffusion des informations et des sujets de débats via les médias doit être comprise comme dimension constitutive de l'espace public et comme principe de contrôle du pouvoir politique. Aussi les élites sont gouvernées par la raison et font de la manipulation, l'intérêt particulier. Chacun de ces acteurs potentiels est caractérisé par des intentions, des rôles et des moyens d'expressions.

4.5- Perception des non- instruits de l'espace public au Bénin

S'agissant de la perception de cette partie de la population qui constitue les destinataires de la communication médiatique ou le public, ils constituent un cadre social d'interprétation, possédant ses propres pratiques, ses habitudes, ses valeurs, ses cadres d'inférences, et ses encyclopédies propres. C'est dans cette optique que dans un espace public, l'émetteur et le récepteur sont considérés comme des individus complexes manifestant par elle-même la liberté d'opinion et de la souveraineté populaire. Dans un Etat de droit pour que s'exerce la possibilité de l'alternance, l'opposition doit être à même de jouer son rôle et d'exercer ses responsabilités.

C'est ainsi pour la grande masse de la population aucune révision de la Constitution de 1990 ne saurait être acceptable ; sans concertation et consensus préalable, entre les forces vives de la nation en général et particulièrement, sans un dialogue effectif entre le pouvoir exécutif et l'opposition ainsi que les centrales syndicales, les représentants des entités religieuses, des cercles philosophiques, des Associations de la société civile .La diversité d'opinion dans un espace public, est posée comme un fait ; nous devons nous en rendre compte. Nous avons la possibilité de dire que la diversité d'opinion est le reflet du caractère relatif de la vérité. Nous sommes dans le plausible et non dans l'absolu.

Nous devons aussi nous demander si une telle acceptation ne masque pas une pensée fragile, qui refuse de reconnaître et de trancher si en droit toutes opinions peuvent exister, cela ne signifie pas pour autant qu'elles se valent.

Nous avons compris par ce qui vient d'être dit que le peuple béninois est préoccupé par les atteintes graves portées à la liberté d'expression (bastonnades des acteurs des médias, intimidations etc.) ces pratiques sont peu recommandables.

La liberté de la presse est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques, qui reposent sur la liberté d'opinion, la liberté mentale et d'expression. Ainsi, la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose: «La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme: tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.» Il nous apprend que le droit le plus précieux de l'homme est la libre communication des pensées et des opinions. Déjà, aux yeux de certains observateurs, la liberté des médias béninois est apparue réduite depuis Avril 2006. Pour justifier cet état de chose ces observateurs citent entre autres, le recul constant du Bénin au classement de Reporter Sans Frontière (RFS), la question de l'accès à l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB) le service public, la question des contrats occultes et surtout la guerre entre la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et l'Exécutif au sujet de l'attribution de nouvelles fréquences etc. Au Bénin, la sixième législature doit pouvoir relever le défi de la codification de la noble profession de journalisme.

CHAPITRE V : OBSTACLES A L'EXPRESSION REELLE DE L'ESPACE PUBLIC DEMOCRATIQUE

Le projet de révision de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 divise toujours le pouvoir central et la société civile, sur le terrain et dans les médias. Le débat introduit à l'Assemblée Nationale en novembre 2009 par le gouvernement suscite toujours la polémique au niveau de la population et des observateurs internationaux. Le consensus national érigé par la Cour Constitutionnelle comme un principe à valeur constitutionnelle est difficile à atteindre et pourtant toutes les forces de la nation s'accordent sur le principe consensuel autour de la révision de cette constitution afin de ne pas entraîner des perturbations sociales. La constitution du 11 Décembre 1990 est le résultat d'un consensus national issu de la conférence des forces vives de la nation de Février 1990. En effet nous devons considérer que le consensus ne signifie pas que tous les interlocuteurs de cet espace public seront tous d'accord de la feuille de route, car il y aura toujours les sceptiques.

Cependant cela sous entend de la volonté, une disponibilité, un dialogue politique franc, un large débat national. Si ce consensus n'est toujours pas arrivé c'est sans doute il y a des non dits de cette révision constitutionnelle et certains secrets détenus par l'opposition vendus par certains révisionnistes.

5.1- Influences de la communication médiatique

Il ne peut y avoir espace public sans l'usage des médias de masse. La plupart des systèmes étatiques contrôle les informations qui transitent par les médias destinées à un large public.

A l'instar de la plupart des travaux qui s'intéressent dans ce domaine, nous avons mené aussi nos recherches sur l'interaction des dispositifs médiatiques sur les sujets sociaux et aussi sur l'intentionnalité des acteurs sociaux se réalisant dans un contexte politique dans lequel s'opère la communication. Nos inquiétudes se reposent sur le rôle des médias sur le changement, le renforcement des

représentations mentales, les attitudes et les comportements. Dans l'approche de la psychologie sociale, les représentations sociales et des attitudes sont de puissants déterminants dans les comportements sociaux ; ce qui consolide la thèse selon laquelle les expositions médiatiques influencent l'opinion et la façon d'agir des acteurs sociaux. De ce fait nous ne pouvons ignorer les intentions, les représentations mentales, les enjeux et la rationalité des acteurs dans un espace public ; le plus souvent à intérêt particulier dont les objectifs sont d'influencer les représentations, attitudes et comportements des destinataires ; par les médias de masse essentiellement (télévisions, radio, la presse, internet etc.).

Nous avons élucidé que dans la plupart d'exposition aux situations médiatiques, (politiques, géostratégiques etc.) les sujets sociaux ne sont pas conscients que les acteurs sociaux cherchent à les influencer, à les manipuler. D'où l'obligation des autorités des médias de contrôler ces flux par des lois, des interdictions de publication de certaines informations, de certains passages dans les médias de masses ; c'est le cas de certaines décisions de la HAAC pendant les périodes des élections présidentielles et législatives, etc.

Enfin nous postulons que le récepteur n'est pas vraiment une cible manipulé mais un stratège qui choisit de fait, de s'exposer ou pas, en fonction de ses buts et de traiter de manière approfondie ou superficielle les messages qui lui parviennent en permanence en fonction du contexte social et de ses objectifs, naturellement de ses connaissances, motivations, capacités et jugements sur soi.

5.2- La violence dans l'espace public au Bénin

La violence dans le processus de la révision de la constitution au Bénin, est un phénomène qui se manifeste sous de multiples formes (abus de pouvoir, injures, menaces, intimidation etc.) considéré comme l'utilisation de la force physique ou psychologique pour contraindre, dominer, causer des dommages ou la mort. Kriegel B. (2002) la définit comme « la force dérégulée qui porte atteinte à l'intégrité physique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction».

Dans la vie privée comme dans la sphère publique, la violence apparaît là où les gens ne sont pas clairs. Ces comportements peuvent être conscients ou non et inclure différentes formes d'embrigadement. Les Etats pratiquent la violence selon la définition célèbre de Weber un monopole de violence légitime pour assurer un certain ordre public en utilisant des raisons, comme raisons d'Etat, sécurité publique, et instaurent la dictature. Weber dans *Le savant et le politique* (1919); le pouvoir central utilise la violence comme moyen d'exercer son autorité, il piétine les libertés et les principes fondamentaux des systèmes démocratiques. C'est ainsi que pour contrer ces abus de pouvoir central que nous assistons à des révolutions, et les résistances servant le rétablissement de l'Etat de droit, la doctrine des droits de l'homme. Plusieurs phénomènes différents favorisent la domination d'un groupe d'individus sur un autre, c'est notamment la thèse de Bourdieu (1970) qui traite plusieurs sortes de violences : verbale, institutionnelle face à laquelle le peuple semble impuissant. La violence est au centre de la vie de certains individus à personnalité pathologique qui tous les jours nous côtoient ce que justifie la toxine rencontrée dans le sang et l'urine de certains patients atteints de troubles psychiques qui semble anormalement produite par leur organisme.

Selon les points de vue, différentes formes de violences peuvent être légitimes ou non ; bonne ou mauvaise ; ce qui justifie les contraintes étatiques (police) et inversement on justifie la violence révolutionnaire. La définition de la violence est à fortiori l'objet de débats politiques et philosophiques et nous postulons que les motivations des violences dans l'espace public sont également l'objet de débats ; beaucoup de praticiens de la psychologie affirment que la plupart des personnes adoptant la violence relève de la sociopathie, d'un problème économique, ou social pendant que d'autres estiment que les violents ne le sont pas par manque de ressources, d'éducation, d'émotion ou d'empathie c'est le cas des manipulateurs ou de séducteurs mais par sadomasochisme en vertu du principe de facilité ou du plaisir mais nous soulignons l'importance de multiples facteurs à risque pour la croissance de la violence surtout l'environnement familial, et l'interaction entre le génétique et le biologique.

Le pouvoir religieux est souvent sollicité lors de l'absence de consensus autour de l'espace public à risque comme c'est le cas de la révision de la constitution qui préconise le sacrifice de soi comme alternative au sacrifice de l'autre. Nous affirmons que la violence est un accompagnement nécessaire aux changements révolutionnaires et la légitime défense est fondamentale dans les pays où la démocratie est menacée.

5.3- La démocratie au Bénin

La république du Bénin peut être considérée comme une démocratie en marche. Entre temps l'enfant malade de l'Afrique à cause des coups d'Etat qu'elle a connus, a eu l'ingéniosité de passer en 1990 à la démocratie au plus fort de la crise sociopolitique qui a secoué le pays. Grâce à la conférence des forces vives de la nation il est passé sans effusion de sang à régime démocratique multipartites au moyen d'une transition démocratique et pacifique. Même si les béninois n'arrêtent jamais de se plaindre de leurs institutions, le pays tient encore bon jusqu'à ce jour grâce à la constitution du 11 Décembre 1990. Cette constitution donne droit à tout citoyen béninois d'origine étrangère à se présenter à l'élection présidentielle à l'instar des constitutions des grandes démocraties européennes. Toute fois la presse et la société civile sont entravées par le pouvoir central qui restreint sa liberté. La société civile joue un grand rôle ; très active et vigilante sur les principes démocratiques. Les élections législatives de 2015 et présidentielle de 2016 promettent d'être très disputées car la modification de la loi fondamentale est un enjeu important pour la démocratie au Bénin. Il n'en demeure pas moins qu'on ne saurait tolérer des entraves à l'espace public au Bénin. Reste aux institutions de la république et aux acteurs de l'arène politique de jouer pleinement leur rôle qui leur incombe et cela dans les principes démocratiques.

Certains pouvoirs centraux en Afrique veulent modifier la constitution, pour s'éterniser au pouvoir ; nous pouvons leur accorder le droit à l'erreur ; il sera dommage et inquiétant, si le peuple ne se lève pas comme un seul homme pour

affirmer son opposition. Dans cette optique nous désignons par peuple, le pouvoir législatif, la société civile, les ONG etc. en Afrique certains chefs d'Etat ont réussi à modifier leur constitution et s'éternisent au pouvoir en corrompant les représentants du peuple, les opérateurs économiques, en profitant du manque de vigilance des élites, et réussissent à museler les médias de masse; voici les témoignages d'un opérateur économique béninois sur RFI «<<Dès que le chef de l'Etat a été réélu en 2011, sa principale préoccupation était de réviser la constitution... Pour rester au pouvoir... donc le président m'a sollicité pour que j'accompagne son nouveau programme politique en utilisant mes relations, mes moyens pour obtenir auprès de l'Assemblée le nombre de députés qu'il faut pour voter ce genre de modifications qui nécessitent une majorité qualifiée. Mais j'ai résisté. Comme nous sommes des amis, j'ai pu quand même lui faire comprendre que ce n'était pas indiqué, que ce n'était pas faisable, que ce n'était pas bien ».) La république du Bénin entre temps appelée quartier latin de l'Afrique a fait une exception du moins jusqu'à ce moment, les libertés de presse sont en danger, les droits des travailleurs menacés, accès inéquitables de l'opposition aux médias publics, non respect de l'exécutif aux décisions de justices, non organisations des élections à bonne date, liberté de chaque citoyen à aller et venir dans notre propre pays, révèle la qualité de la démocratie béninoise. Ceci étant, nous pouvons dire que la démocratie béninoise n'est pas un modèle ; Quand une dictature en vient à se baser sur ces genres de faits, c'est qu'elle est atteinte, agonisante, moribonde.

Mais nous la préférons des autres démocraties des pays environnants. Cela ne nous donne pas le droit de dormir sur nos deux oreilles car le danger est toujours là.

Nous devons aussi reconnaître que la démocratie européenne et les lois fondamentales ne sont pas transposables en Afrique et l'Afrique a toujours eu sa démocratie. Descartes l'affirmait dans Discours de la Méthode en ces termes :

<<Mais ayant appris dès le collège qu'on ne saurait rien imaginer de si étrange et si peu croyable, qu'il n'ait été dit par quelqu'un des philosophes ; et depuis, en

voyageant, ayant reconnu que tous ceux qui ont des sentiments forts contraires aux nôtres ne sont pas pour cela barbares ni sauvages, mais que plusieurs usent autant ou plus que nous de raison ; et ayant considéré combien un même homme, avec son même esprit, étant nourri dès son enfance entre des français ou des allemands, devient différent de ce qu'il serait s'il avait toujours vécu entre des Chinois ou des cannibales, et comment, jusqu' aux modes de nos habits, la même chose qui nous a plu il y a dix ans, et qui nous plaira peut-être encore avant dix ans, nous semble maintenant extravagante et ridicule; en sorte que c'est bien plus la coutume et l'exemple qui nous persuade, qu'aucune connaissance certaine ; et que néanmoins la pluralité des voix n'est pas une preuve qui vaille rien, pour les vérités un peu malaisées à découvrir, à cause qu'il est bien plus vraisemblable qu'un homme seul les ait rencontrées que tout un peuple ; je ne pouvais choisir personne dont les opinions me semblassent devoir être préférées à celles des autres, et je me trouvai comme contraint d'entreprendre moi-même de me conduire>>.

CONCLUSION

Au terme de cette recherche qui s'articulait autour de la question de savoir s'il y a un espace public au Bénin ; comment, la révision de la constitution, puisse susciter tant de passions? Tous les espaces non domestiques d'interlocutions et d'interactions sont-ils des espaces publics? La mémoire des faits des gouvernements et celle des actes des dirigeants des pays limitrophes ont-elles contribué à la naissance de ces conflits sociopolitiques? Quelles sont limites claires entre ce qui constitue et ce qui n'est pas un espace public?

Avec les entretiens, les observations directes et compte tenu des résultats auxquels nous sommes parvenus, il ressort les informations suivantes :

Premièrement, l'espace public fait apparaître la mise à jour des paradigmes, comme "espace de discursivité sociale" et "espace d'appropriation politique et sociale" des technologies de l'information et de la communication par des groupes d'acteurs sociaux. Le débat porté sur la révision de la constitution béninoise du 11 Décembre 1990 est vu comme un jeu de rôle entre les différents acteurs de l'animation de la scène politique au Bénin. En effet les individus conjuguent avec plus ou moins de bonheur leurs différentes entités sociales. Il est évident que la constitution du Bénin n'est pas un modèle; puisqu'aucune œuvre humaine n'est parfaite. Si nous transposons cette constitution du 11 Décembre 1990 dans un autre pays d'Afrique rien ne prouve qu'elle soit appliquée sans incidence. Ce qui nous amène à dire que c'est le peuple béninois qui peut être considéré comme un modèle. Il est apparu que malgré les différences afférentes à la nature de ces deux paradigmes, ils se rejoignent dès lors qu'il s'agit des paroles d'acteurs sociaux (mouvement sociaux, ou groupes politiques) une telle convergence manifeste de notre point de vue une inscription d'un travail de recherche en science de l'information et de la communication, pour des sujets portant sur l'étude de la parole publique.

Deuxièmement, Les médias tels que la presse écrite, la télévision, la radio, ou encore Internet, prouvent tous les jours que la liberté d'expression est bel et bien réelle. Mais ce monde médiatisé qu'est le nôtre reflète bien à quel point il est difficile de s'exprimer, de transmettre et de comprendre l'information. Grâce aux différents médias existants, nous pouvons donc nous informer et nous faire notre propre opinion sur tel ou tel sujet, aussi bien au sujet de la vie politique que dans tout autre domaine, l'information n'a plus de frontière, nous pouvons donc sans cesse enrichir notre savoir et réagir. Mais l'information peut parfois être diffusée de façon néfaste. Cette fameuse expression : « Trop d'information tue l'information » peut parfois dire vrai, les technologies de l'information et de la communication ont développé, de façon massive, la désinformation. De plus les médias influencent l'information et facilite toutes formes de manipulation des récepteurs.

Aujourd'hui au Bénin, nous pouvons dire que la démocratie est en crise, le nombre de crise sociaux illustre bien ce problème. Les médias qui sont les lieux de liberté, ont le pouvoir de manipuler ; en effet les nouvelles techniques de persuasion sont utilisées à travers les médias.

Nous pouvons citer l'exemple de la rhétorique médiatique des hommes politiques, qui est celle de l'émotion, du direct, de l'expérience et du témoignage, bien plus que celle de l'analyse et du raisonnement. L'important, c'est le contact, comme le confirme Debray (1993) dans sa phrase : « La relation l'emporte sur le contenu, et l'énonciation compte plus que l'énoncé ». Les médias ont une influence sur le peuple, sur l'opinion publique. Malheureusement, cette manipulation peut produire un effet de propagande. Selon la définition de Durandin (1985), la propagande a pour but d'exercer une influence sur les personnes : « soit pour les faire agir dans un sens donné [...], soit au contraire, pour les rendre positifs et les dissuader de s'opposer à certaines actions menées par le pouvoir... ».c'est ainsi que les médias ont un rôle de bourrage de crâne. Le but de la propagande est donc bien de répandre des informations de telle manière que le récepteur, à la fois l'agrée et soit dans l'incapacité de faire un autre choix à

son sujet. Pour faciliter cette persuasion, d'après Domenach (1973), divers procédés pour diffuser une information : l'utilisation de slogans, le fait d'oublier volontairement certains détails, et d'en grossir d'autres, de dénaturer certains faits, la répétition en boucle des idées principales... Il s'agit aussi de créer l'illusion d'une unanimité, et il ne faut pas oublier non plus la volonté d'uniformisation, de conformisme, autant d'éléments nécessaires à une bonne propagande.

Alors les médias, ont en effet un pouvoir, tel qu'il peut parfois mettre en danger la démocratie. Les médias qui avaient, à l'origine, le pouvoir de publicité, ont évolué. Ils peuvent non seulement diffuser de l'information, mais aussi la masquer, ou la modifier.

Alors il faut donc se méfier des publicités. D'où l'obligation des autorités de contrôler ces flux, par des lois, des interdictions de publication de certaines informations; c'est le cas de certaines décisions de la HAAC pendant les périodes des élections présidentielles législatives, etc.

Les enquêtes menées auprès de quelques acteurs de la vie politique et l'analyse du contenu documentaire, nous ont permis de nous rendre à l'évidence que ce n'est pas la modification de la loi fondamentale, qui répond au véritable enjeu de l'actualité; et que les hommes politiques n'ont pas encore internalisé les diversités culturelles et d'opinions dans leur vécu quotidien. L'acceptation de l'autre dans sa diversité est nécessaire pour la paix sociale et pour le développement humain. Au-delà des efforts fournis par le peuple béninois, il urge de faire encore plus d'effort si nous voulons faire toujours de notre pays le laboratoire de la démocratie, un modèle pour les autres nations en mesurant nos propos et nos ambitions dans un espace public.

D'autre part une éducation ou une formation doit être menée à l'endroit :

- des spécialistes des médias pour savoir que toutes les opinions, toutes les connaissances ne sont pas opportunes à faire savoir au public; l'être humain

n'est pas à tout moment responsable de ses actes. Et certaines informations reçues peuvent avoir des conséquences néfastes sur la destinée d'un Homme.

- tous les individus ne sont pas prédisposés à se confronter aux débats d'idées car certaines idées bouleversent et choquent certaines personnalités ceci en relation avec la conception philosophique, religieuse, et politique de la vie.

Le choix de l'interactionnisme conversationnel de Sack (1970) comme modèle d'analyse semble être pertinent. En effet toute question de communication publique est très complexe, les échanges avec autrui fait apparaître des stratégies et des motivations inavouées dans la lutte pour l'atteinte d'un but.

En fin ce modèle d'analyse a été mis en relief dans l'analyse de ce travail pour montrer que toutes recherches sur les questions de parole et de communication publique est un domaine; qui fait appel aux apports de plusieurs disciplines comme : les neurosciences, la psychologie, la sociologie, les sciences de l'information et de la communication.

Références Bibliographiques

ARENDET, H., 1983, Condition de l'homme moderne, Paris, Calmann-Lévy.

AUSTIN, J. L., 1970, Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil,

BLONDIAUX, L., et al., 1999, Espace public et engagement politique, Paris, L'Harmattan

CALHOUN, C., 1992, Habermas and the Public Sphere, Cambridge, MIT Press,

CHARAUDEAU, P., 1997, Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social, Paris, Nathan, INA,

CHARTIER, R., 1990, Les origines culturelles de la révolution française, Paris, seuil,

DACHEUX, E., 2003, L'Europe qui se construit : réflexions sur l'espace public européen, Saint Étienne, Puse

DAHLGREN, P., 1995, Television and Public Sphere, Londres, Sage

DE TARDE, G., 1989, L'opinion et la foule, Paris, PUF.

DUVAL, R., 1995, Sémiotique et pensée humaine. Registres sémiotiques et apprentissages intellectuels, Paris, Seuil

FRASER, N., 1992, rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy, in Calhoun C. éd Sphere, Cambridge, MIT Press

GEORGE, E., 2001, Relecture du concept d'espace public à l'heure de l'Internet, in Actes du XII^e Congrès national des sciences de l'information et de la communication, Unesco Paris

HABERMAS, J., 1987, Théorie de l'agir communicationnel, tomes 1 et 2, Paris, Fayard.

HABERMAS, J., 1993, L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, Payot.

HABERMAS, J., 1997, Droit et démocratie : entre faits et normes, Paris, Gallimard.

HOBBS, T., 2000, Hobbes et la toute-puissance de Dieu, Paris, Presses

HONNETH, A., 2000, La lutte pour la reconnaissance, Paris, Editions du Cerf,

KANT, E., et Al., 2005, De la violence à la politique, éd, Paris

KOSELLECK, R., 1979, Le règne de la critique, Paris, éd

LAMIZET, B., 1998, La médiation politique, Paris, L'Harmattan,

NEGT, O., 2007, L'Espace public oppositionnel, Paris, Payot.

NEVEU, E, et al., 1999, Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains, Rennes, Presses Universitaires de Rennes,

PAILLART, I., 1995, L'Espace public et l'emprise de la communication, Grenoble, Ellug.

QUERE, L., 1982, Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne, Paris, Aubier Montaigne,

RANCIERE, J., 2005, La Haine de la démocratie, Paris, La Fabrique.

ROUQUETTE, S., 2002, Vie et mort des débats télévisés, Bruxelles, De Boeck.

SENNETT, R., 1979, Les Tyrannies de l'intimité, Paris, Seuil.

SIMMEL, G., 2005, Le conflit, Paris, Circée.

VOIROL, O., 2003, L'espace public et les luttes pour la reconnaissance. Paris, L'Harmattan.

WEBER, M., 1971, Economie et société, Paris, Plon.

WOLTON D., 2005, Il faut sauver la communication, Paris, Flammarion.

WOLTON, D., 1997, Penser la communication, Paris, Flammarion.

WOLTON, D., 2000, Internet et après. Pour une théorie critique des nouveaux médias, Paris, Flammarion.

Références Webographiques

Habermas, J., 1987, l'éthique de la discussion, Paris, Puf in : <http://membres.multimania.fr> (Consulté le 29 Juin 2013 à 13H 07)

Habermas, J., 2005 concept du 11 Septembre 2001, Paris, Puf in : <http://www.letemps.ch>(Consulté le 19 Septembre 2014 à 10H 50)

Hobbes, T., 1628, Léviathan, Paris, puf in. : <http://mper.perso.infonie.fr/> (Consulté le 16 Aout 2014 à 15H 54)

Serfaty, P., 1991, le nouvel espace, Paris, Méridiens in :<http://www.google.com> (Consulté le 26 Décembre 2014 à 18H 30)

CHAMBAT, P., 1993, Esprit, éd, ESPRIT in: www.LibreAfrique.org (Consulté le 28 Janvier 2015 à 9H 50)

ANNEXES

Guide d'entretien pour les spécialistes des questions d'espace public et les non-instruits pour caractériser les acteurs et la réalité vécue sur l'espace public au Bénin.

Identification

Village/ quartier de ville

Niveau d'instruction

Activité professionnelle

Age :

Sexe :

Religion : Musulman, 2= Catholique, 3= protestant, 4= animiste

Niveau d'instruction : Supérieur, 2= Aucun, 3=Secondaire

- **Organisation et fonctionnement de l'espace public au Bénin**

- 1-Différents sujets débattus
- 2-Fréquence des débats publics
- 3-Equité dans les temps de parole
- 4-Organisation des débats publics
- 5-Invités des débats publics
- 6-Déontologie journalistique
- 7-Critère du choix de l'autorité
- 8-Critère du choix du journaliste pour animer le débat

- **Condition d'accès à l'espace public au Bénin**

- 1-Bord politique des invités aux débats publics
- 2-Modalité d'accession aux médias privés et public

3-Critère d'invitation aux débats

4-Critères de choix des médias

5- Qui invite aux débats et qui propose le thème de débat

6- Réalité de l'espace public

Catégories d'espace public

1-Type d'espace public

2-Que doit-on dire

3-Motivations de la révision de la constitution

4- historique de la révision de la constitution et de la LEPI

- **Différents types de relation dans un espace public au Bénin**

1-Relation amicale

2-Relation antipathie

3-Relation Sophistique

4-perceptions

- **Pouvoir des médias de communication**

1-Eveille la conscience

2-Corrompt la conscience population

3-Pouvoir central

4- société civile

- **Facteurs sociologiques sur la perception de l'espace public**

1-Sexe

2-Ethnie

3-Religion

4-Histoire du renouveau démocratique

- **Acteurs sociaux**

1-Rôle

2-Pouvoir

3-Stratégie

Grille d'observation

1-Communication verbale

2-Communication non verbale

3- communication vestimentaire

4-le niveau de la voix

Questionnaire pour l'élaboration d'un modèle d'espace public

Questionnaire I

Facteurs de motivation politique de la révision de la loi fondamentale du 11 Décembre 1990

1-Les raisons qui ont poussé le gouvernement à proposer la relecture de la loi fondamentale du 11 Décembre 1990 ?

2-Les causes de l'échec de la première tentative de révision de la constitution en 2004 ?

3- La révision de la constitution béninoise est-elle opportune ?

4-Est-ce que le projet de révision de la constitution béninoise est une question de spécialiste ?

5-Comment appréciez-vous ce projet de révision ?

Perception de la loi fondamentale du 11 Décembre 1990

1-Pensez-vous que la constitution béninoise est-elle un modèle ?

2-Que représente la constitution du 11 Décembre 1990 du Bénin pour vous ?

3- Quel rôle a joué la constitution du 11 Décembre 1990 dans l'évolution de la démocratie au Bénin ?

4- comment appréciez-vous la relation qui vous lie avec la constitution ?

5- comment appréciez-vous le comportement du gouvernement ?

Les conditions de relecture d'une constitution

1-Etes-vous pour la révision de la constitution ?

2- Quelles sont les insuffisances qu'on peut relever dans la loi fondamentale du Bénin, du 11 Décembre 1990 ?

3-est-ce que notre constitution est une constitution du développement ?

4- A quel moment faut-il réviser la constitution du 11 Décembre 1990

5- est- ce que le problème du développement du Bénin est un problème constitutionnel ?

Perception générale de la gestion de l'espace public au Bénin

1-Y a-t-il espace public au Bénin ?

2-Que peut faire la HAAC pour l'accès équitable des partis de l'opposition aux médias de service public au Bénin ?

3- Peut-on avoir une vie privée, quand on est un homme public ?

4-êtes-vous pour le dialogue souterrain entre les institutions de la république ?

5- comment faut-il faire pour restaurer le dialogue national ?

6- Un homme politique a-t-il une vie privée ?

Influence la conception de la LEPI de 2011 sur l'actualité sociopolitique au Bénin

1-Quelle votre perception de la LEPI de 2011 ?

2-Quelle sont les causes de l'échec de la réalisation de la LEPI en 2004 ?

3- Est-ce que la LEPI peut empêcher les fraudes électorales au Bénin ?

4-Quelles sont les conditions pour une LEPI consensuelle au Bénin ?

5-Avez-vous eu votre carte d'électeur en 2011?

Conséquence des élections présidentielles de mars 2011

1-Avez-vous voté pour les élections présidentielles en 2011 ?

2- Que pensez-vous de ces élections ?

3-Pourquoi les résultats des élections présidentielles sont toujours contestés au Bénin ?

4-Que proposez-vous ?

5-Quels sont les critères pour un bon dirigeant au Bénin ?

Perception de la démocratie et de l'alternance en Afrique

1-la démocratie occidentale est-elle adaptée aux réalités socio-culturelles de l'Afrique ?

2- Que pensez-vous de la gestion du pouvoir de l'Etat, par le pouvoir exécutif au Bénin ?

3- Sur quoi peut reposer la qualité de la démocratie d'un pays ?

4- Que pensez- vous des systèmes de séparations des pouvoirs au Bénin ?

5-Comment définissez-vous la démocratie ?

6-Est-ce qu'au nom du pacte de responsabilité et de solidarité gouvernementale, la volonté du chef de l'Etat doit être exécutée même si cette volonté est contre productive?

Perception de la cour constitutionnelle par le peuple

1- Que vous inspire le rejet de la décision de la cour constitutionnelle le 16 Janvier 2014 par la commission des lois de l'assemblée nationale du Bénin sur le budget de l'Etat exercice 2014 au motif que la cour à violé la constitution du 11 Décembre 1990 ?

2-Qu'entend-t-on par large consensus dont demande la cour constitutionnelle du Bénin ?

3-Peut-on contester les décisions de la cour constitutionnelle ?

4-Que pensez-vous du mode désignation des membres de la cour constitutionnelle au Bénin ?

5-Quelles leçons tirez-vous des décisions données par les cours constitutionnelles des pays voisins et qui ont déclenché les crises post-électorales ?

Perception sur les tentatives de la mise en confiance par des discours du chef de l'Etat à l'endroit du peuple sur son intention de ne pas vouloir modifier la constitution pour se représenter

1-Peut-on avoir confiance aux différents discours du chef de l'Etat pour apaiser les consciences ?

2- Quelles sont les causes de ces suspicions ?

3-Peut-on faire confiance aux hommes politiques ?

4-Est-ce que les conseillers des chefs de l'Etat jouent leur rôle ?

5-comment jugez-vous l'inquiétude du peuple béninois face à ces discours ?

6-Pourquoi assistons-nous cette crise sociale dans le pays malgré la pléthorique des religieux dans le pays; les prières de tous les jours?

7-Quelles propositions faites-vous pour décriper la crise profonde qui secoue le Bénin?

L'alternance au pouvoir en 2016

1-Pourquoi toute révision de la constitution fait toujours objet de polémique dans les pays en Développement?

2-Pourquoi y'a-t-il souvent de crise de confiance dans la modification de la loi fondamentale au Bénin ?

3-Pourquoi les chefs d'Etats attendent souvent la fin de leur mandat pour demander la révision de la constitution ?

4- est-ce un problème lié aux chefs d'Etats africains ?

5-Quels conseils pouvez-vous donner à nos dirigeants ?

L'interprétation d'une nouvelle république

1-Quand parle-t-on d'une nouvelle république ?

2- Qu'est-ce qu'une république ?

3- Pour le cas de la révision de notre constitution Serait-ce une nouvelle république ?

4-Pourquoi la cour constitutionnelle ne tranche pas sur cette question polémique au Bénin ?

5- les compétences de la cour constitutionnelles sont-elles limitées

Exécution des décisions de justice au Bénin

1-Les décisions de justice sont-elles respectées au Bénin?

2- Qu'est-ce-que la justice ?

3-Peut-on faire confiance à la justice béninoise ?

4- La justice est-elle libre ?

5- Que pensez-vous du droit de grève des magistrats ?

QUESTIONNAIRE II

Historique de la révision de la constitution au Bénin

1-Depuis quand avez- vous entendu pour la première fois du projet de la révision de la constitution de 11 Décembre 1990?

2-Que comprenez-vous dans révision de la constitution ?

3- Etes-vous pour cette révision ?

4-Savez-vous pourquoi ils veulent réviser cette constitution ?

5-Peut-on la réviser n'importe quand ?

Etat de la liberté d'expression au Bénin

- 1-Qu'entendez-vous par liberté publique ?
- 2-Y'a-t-il liberté d'expression au Bénin
- 3- Que pensez-vous de la grève générale lancée par les syndicalistes le 07 Janvier 2014 après la bastonnade des travailleurs?
- 4- Peut-on porter les critiques sur les actes et les propos du chef de l'Etat ?
- 5- Les libertés démocratiques sont-elles menacées au Bénin ?
- 6- Peut-on faire confiance à la justice Béninoise ?
- 7- Les décisions de justice sont-elles respectées au Bénin ?
- 8- Peut-on parler de la richesse des débats parlementaires au Bénin ?
- 9- Est-ce que les forces sociales et de l'opposition se font écouter par le chef de L'Etat ?
- 10- Quelles propositions faites-vous pour décriper la crise sociopolitique profonde qui secoue le Bénin?

Perception de la LEPI

- 1-Quel avantage y'a-t-il entre l'ancienne façon de voter et l'actuelle ?
- 2-Savez-vous ce que s'est que la LEPI ?
- 3-La LEPI empêche-t-elle les fraudes électorales ?
- 4- Pourquoi y'a-t-il pas consensus autour de la réalisation de la LEPI?
- 5-Quels sont les préalables pour une bonne LEPI au Bénin ?

Fiche de Lecture

Référence de l'auteur	Grandes idées	Citations	Commentaires	Mots clés
Nom de l'auteur				
Titre de l'ouvrage				
Année d'édition				
Ville d'édition				
Maison d'édition				
Nombre de pages				
Côte				

Source : Données de terrain, TAWEMA, 2015

Statistique et effectif des données globales de nos informateurs des deux localités : Cotonou et Porto-Novo

Tableau IV : Récapitulatif des spécialistes des questions d'espace public interviewés par activité, sexe, ethnie et religion

Activité	Sexe		Ethnie		Religion		Total
	1Homme	1Femme	1Fon	1Goun	1Catholique	1Musulmane	
Journalistes	1Homme	1Femme	1Fon	1Goun	1Catholique	1Musulmane	02
Avocats	2Hommes	1Femme	1Yoruba	1Nago	2Musulmans	1Protestante	03
Honorables députés	2Hommes	1Femme	2Yoruba	1Nago	2musulman	1Catholique	03
Ministres	2Hommes	0Femme	2Yoruba	0	1catholique	1Catholique	02
Etudiants	10Hommes	10Femmes	10Fon	10Nago	10catholiques	10catholiques	20
Elèves	7Hommes	3Femmes	7Fon	3Nago	7CatholiqueS	3Catholiques	10
Total							40

Source_ : Données de terrain, TAWEMA, 2015

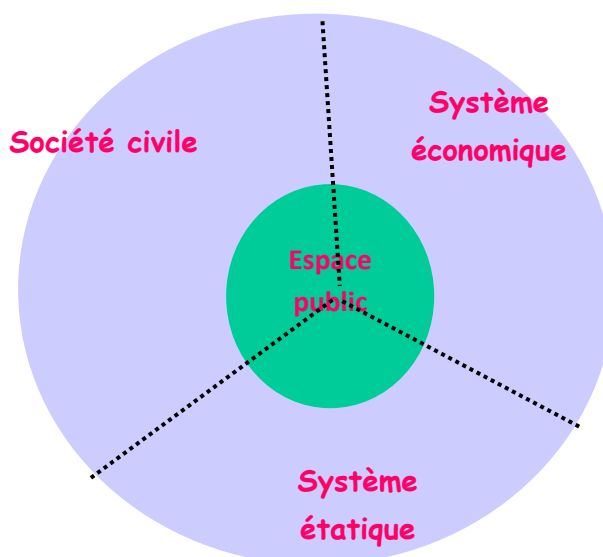
Tableau V : Récapitulatif des interviewés illettrés par, sexe, ethnie, religion, et par Activité sur un effectif de 22 personnes

Activité	Sexe		Ethnie		Religion		Total
Pêcheurs	10Hommes	5Femmes	10Tofin	5Tofin	10Animistes	5Animistes	15
Commerçants	2Hommes	3Femmes	2yoruba	3Nago	2protestants	3Musulmanes	05
Tradi thérapeutes	1Homme	1Femme	1Yoruba	1Nago	1Animiste	1Animiste	02
TOTAL							22

Source : Données du terrain, 2015

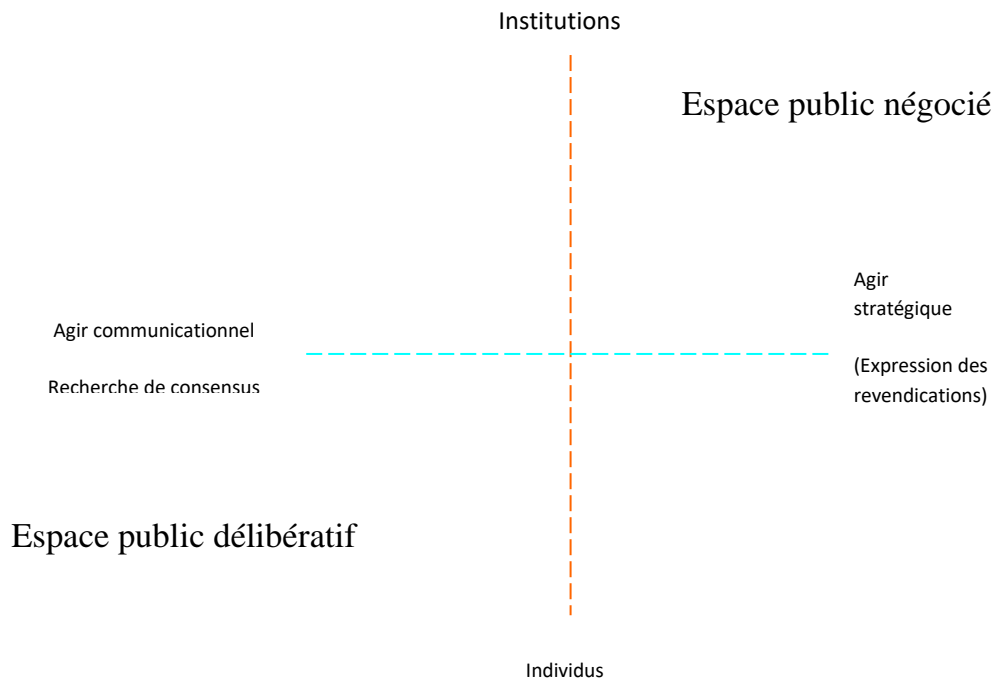
Tableau IV

L'espace public un espace de médiation entre les trois entités du monde commun



Source : Données de terrain document équipe EPPE,

L'espace public : schéma général



Source : Données de terrain, document de l'équipe EPPE

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Liste des sigles et acronymes.....	5
Liste des tableaux.....	6
Liste des graphiques.....	7
Résumé.....	8
Abstract.....	8
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES.....	12
I- Problématique.....	12
1- Hypothèses et objectifs.....	14
1.1- Hypothèses de recherche.....	14
1.2- Objectif de recherche.....	14
1.3- Clarification conceptuelle	15
1.4- Modèle d'analyse.....	21
II- Etat de la question.....	22
CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	28
2.1- population cible et échantillon.....	28
2.2- Population Cible.....	28
2.3- Echantillon.....	29

2.4- Technique et Outils de collecte des données.....	30
2.5- Observation directe.....	31
2.6- Entretien.....	32
2.7- Recherches documentaires	32
2.8- mode de traitement des données.....	34
CHAPITRE III : ELITES SOCIALES ET LEADERS POLITIQUES FACE AU PROJET DE REVISION DE LA CONSTITUTION.....	35
I- présentation des données globales des entretiens.....	35
1.1- Point de vue des spécialistes des questions d'espace public.....	37
1.2- Données quantitatives	39
1.3- Facteurs de motivations de la révision de la loi fondamentale 11 Décembre 1990.....	39
1.4- Perception de la loi fondamentale du 11 Décembre 1990.....	42
1.5- Conditions de relecture d'une Constitution.....	44
1.6- Interprétation d'une nouvelle république	45
1.7- Perception générale de la gestion de l'espace Public au Bénin.....	46
1.8- Perception de la démocratie et de l'alternance.....	48
1.9-Influence de la LEPI et des élections présidentielles de mars 2011 Sur l'actualité sociopolitique au Bénin.....	49
1.10- Perception de la cour constitutionnelle par le peuple depuis 2011.....	50
1.11- Perception des discours du chef de l'Etat.....	51
1.12- Exécution des décisions de justice au Bénin.....	52

CHAPITRE IV : REPRESENTATIONS MENTALES ET PERCEPTIONS DES NON-INSTRUITS FACE A L'ESPACE PUBLIC AU BENIN.....	53
4.1- Les différentes tentatives du projet de révision de la constitution du 11 Décembre 1990.....	54
4.2.- Etat de la liberté d'expression.....	55
4.3- Perception de la LEPI au niveau des non-instruits.....	56
4.4- Perception des élites sociales de l'espace public au Bénin.....	57
4.5- Perception des illettrés de l'espace public au Bénin.....	58
CHAPITRE V: OBSTACLES A L'EXPRESSION REELLE DE L'ESPACE PUBLIC DEMOCRATIQUE.....	60
5.1- Influence de la communication médiatique.....	60
5.2- La violence dans l'espace public au Bénin.....	61
5.3- La démocratie au Bénin.....	63
CONCLUSION.....	66
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	70
ANNEXES.....	73
TABLE DES MATIERES.....	84